

No 5

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

Présidence : M. Pierre Maulini

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltpold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Jean Didier Bandollier, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, William Haymoz, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Adriano Piccoli, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Mme Arlette La Chiusa

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **013-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
5. Délibération administrative **014-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
6. Délibération administrative **015-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016.
7. Délibération administrative **016-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 181'000.- pour l'aménagement d'un nouvel espace de jeux à l'EVE des Grands Hutins, sise 1, rue de la Tambourine à Carouge.

Propositions des membres du Conseil municipal

8. Motions
9. Postulats
10. Résolutions
11. Pétitions
 1. Pétition **003-2015 P** : pour un rétablissement d'une bonne et intelligente circulation à Carouge.
12. Questions

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2015**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal du 29 octobre 2015.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme Lammar :

Au vu du sujet principal qui occupera le Conseil municipal ce soir, Mme Lammar souhaite faire deux communications plus légères qui ont trait aux *flyers* que les conseillers municipaux ont trouvés sur leur table.

Patinoire

Les conseillers municipaux ont trouvé sur leur table, ainsi que dans leur boîte aux lettres ce jour, un *flyer* sur la patinoire de Carouge qui ouvre ce samedi. Tout le programme figure dans le *flyer*. La journée de l'ouverture, c'est le hockey féminin qui sera à l'honneur avec le Genève Servette Hockey Club et le Hockey Club de Carouge. Il y aura une multitude d'animations lors de la saison de la patinoire, avec une marmite, un cinéma en plein air, des discos pour enfants, la sculpture sur glace, le père Noël, la galette des Rois, une soirée Elvis Presley, une journée sports et loisirs ainsi qu'une soirée tropicale, sans oublier la buvette qui ouvre ses portes en même temps que la patinoire. Mme Lammar encourage les conseillers municipaux à ne pas manquer ces animations et à venir profiter de cette patinoire éphémère qui fermera le 28 février 2016.

Chat Noir

Le deuxième *flyer* que les conseillers municipaux ont trouvé sur leur table concerne le Chat Noir et l'Association de soutien à la musique vivante qui fêtent leurs trente ans jeudi 3, vendredi 4 et samedi 5 décembre prochain, avec un programme alléchant durant trois jours. Les conseillers municipaux sont cordialement invités à ces trois soirées.

Communications de M. Walder :

M. Walder n'a pas de communications.

Communications de Mme Hiltpold :

Accueil famille de réfugiés

Comme annoncé en septembre, le Conseil administratif a décidé de suivre le mouvement lancé par un municipal de la commune de Giez proposant que chaque commune accueille une famille de migrants. Le Conseil administratif a donc sollicité la Fondation immobilière et un appartement de 4,5 pièces pourra être mis à disposition d'une famille avec enfants dès le 1^{er} février 2016. Nous nous réjouissons de participer à ce mouvement et remercions l'accueil réservé à notre demande par la Fondation immobilière. L'Hospice général participera aux frais liés à cet accueil et nous œuvrerons afin d'intégrer au mieux cette famille. A ceux qui pourraient penser que nous ferions mieux de nous occuper des personnes dans le besoin ici, nous répondons que le fait d'aider une famille de migrants n'enlève pas de ressources destinées à ceux dont nous nous occupons déjà. Au vu de l'immensité des moyens dont nous disposons et de la chance que nous avons, nous considérons qu'il est de notre devoir d'accueillir ceux qui ont dû tout quitter pour rejoindre un pays dont ils ne connaissent ni la

langue, ni les us et coutumes. Nous sommes bien évidemment conscients que nous ne pourrions pas accueillir tous ceux qui doivent l'être, mais nous pensons que si chaque commune fait le même geste, environ 16'000 personnes pourraient être accueillies dignement. Avully l'a fait, d'autres suivent le mouvement et nous sommes satisfaits de pouvoir le faire également.

Intégration

Toujours en lien avec la politique d'intégration, le Conseil administratif annonce que le prochain grand sujet du *Vivre Carouge* portera sur cette question, notamment sur le rôle de la commission de l'intégration et sur les actions menées par la commune dans ce cadre. Le café contact mis en place pour les requérants d'asile logés au PC de la Gabelle sera par ailleurs présenté, ce qui répond, Mme Hiltbold l'espère, à la question de Mme Marti de la séance précédente.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Remplacement de M. F. Ribordy au sein de la commission de l'APED et de M. P. Campolo au sein de la commission de l'intégration.

Suite à la démission de ces deux membres de commissions extraparlimentaires, le PDC propose leur remplacement, dans les deux commissions, par Mme Suzana Barthassat. Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal. Le président constate qu'il n'y a ni opposition ni remarque relative à ce remplacement.

Locaux de vote pour 2016

Suite à l'approbation (avec modifications) par tous les groupes politiques, la répartition des responsabilités des locaux de vote pour 2016 a été validée et est désormais disponible en tout temps sur la page d'accueil de CMnet.

Pour rappel, en cas de changement les intéressés doivent en avvertir le Service des votations et élections par écrit, avec copie au secrétariat général.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 013-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2016, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2015 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 5 et 12 novembre 2015 et les rapports ont été établis par Mmes Zuber et Buchs.

Les séances de la commission des Finances ont été précédées de trois soirées de présentation de chacun des dicastères, le 29 septembre pour Mme Lammar, le 1^{er} novembre pour M. Walder et le 6 octobre pour Mme Hiltbold.

Le président demande si Mme Zuber ou Mme Buchs ont quelque chose à ajouter à leur rapport.

Mmes Zuber et Buchs répondent par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 0 non et 6 abstentions

Le président ouvre la discussion.

Déclaration du PLR

Mme Zuber en donne lecture.

Le projet de budget 2016 présenté par le Conseil administratif n'est pas acceptable en l'état pour le groupe PLR.

Bien qu'équilibré, il ne tient pas compte des importantes incertitudes qui planent sur l'avenir des recettes fiscales de la commune. En effet, elles risquent de diminuer de manière significative lors des prochaines années. Plusieurs réformes touchant la fiscalité sont en discussion au niveau cantonal, qui pourront avoir un impact important. La réforme de la fiscalité des entreprises, l'imposition au lieu de domicile et la suppression de la taxe professionnelle sont tous des dossiers qui risquent de réduire nos recettes de plusieurs millions. De plus, la conjoncture économique difficile aura des conséquences sur les bénéfices des entreprises, ainsi que sur les salaires, ce qui se répercutera au niveau fiscal. De même, nous venons d'apprendre que l'entreprise Japan Tobacco allait déménager dans une autre commune. Les pertes ne sont pas encore quantifiables, mais là encore les montants en jeu se chiffrent en millions si l'on tient compte de l'imposition des salaires des employés.

Ces éléments doivent amener à la prudence, afin d'éviter des budgets déficitaires dans le futur, ce qui impliquerait soit une hausse d'impôts, soit des coupes douloureuses. Le groupe PLR pense ainsi que nous devons continuer à n'engager que des dépenses raisonnées et ne pas engager du personnel dont la charge sera progressive et surtout incompressible, à moins que de nouvelles prestations ne soient créées pour la population.

Le groupe PLR regrette que le projet de budget 2016 ne fasse pas preuve de cette prudence, pourtant nécessaire. En effet, les charges de personnel, ainsi que les subventions sont chacune en augmentation de plus d'un million par rapport au précédent budget. L'équilibre du budget n'est dû qu'à une recette exceptionnelle de 1,7 million de francs provenant de la péréquation intercommunale. Cette manne est due en grande partie à une entrée fiscale extraordinaire en 2014 qui a conduit la commune d'Anières à être l'unique commune contributrice pour l'année 2016, ce qui ne se reproduira évidemment pas l'année prochaine. Il est ainsi clair que Carouge ne pourra pas compter sur la même recette à l'avenir. Il n'est ainsi pas acceptable pour le PLR qu'une recette exceptionnelle soit utilisée pour augmenter des charges fixes.

Certains services ont consenti à des efforts remarquables et appréciés, afin de réduire leurs dépenses, notamment en se réorganisant et en recentrant leurs activités. Nous félicitons particulièrement le service voirie, espaces verts et matériel qui continue sa réorganisation et dont le taux d'absentéisme a fortement baissé, ainsi que le service constructions, entretien et sports qui, au lieu de demander la création d'un poste fixe, propose de prévoir, dans les délibérations liées à des projets spécifiques, un renforcement temporaire du service. A l'inverse, d'autres services, et en particulier celui de l'urbanisme, connaissent une croissance incontrôlée. Des tâches relevant d'autres services, tels le domaine public et le génie civil, y ont été ajoutées, ce qui entraîne une augmentation de travail inévitable pour la responsable. De plus, le service peine à se centrer sur ses tâches et se disperse, ce qui engendre une surcharge de travail. Il est indispensable de mettre fin à cette hémorragie avant de fournir de

nouvelles forces à ce service. Une réflexion doit être menée afin de recentrer ce service sur les tâches nécessaires pour la commune et renoncer à celles qui sont superfétatoires. Le groupe PLR s'opposera donc à l'ensemble des postes demandés pour le service de l'urbanisme. De plus, il demandera la suppression du poste de délégué à l'énergie à 60% voté dans le budget 2015, mais pas encore pourvu. A la place, il proposera une enveloppe de 73'000 CHF pour mandater une entreprise extérieure, afin de rechercher des économies d'énergie pour la commune. Cette manière de procéder paraît plus opportune, car il n'est pas utile de créer un poste fixe, alors que la grande partie des économies d'énergies pourront être trouvées en 2 ou 3 ans seulement.

Le groupe PLR va également s'opposer à l'augmentation de 25% du poste de concierge de la police municipale et du club des aînés, car les surfaces des bâtiments n'ont pas augmenté. A l'inverse, nous allons soutenir l'engagement d'un aide-concierge à 40% pour le Triangle des Pervenches, qui est justifié par la construction du nouveau bâtiment. De même, nous soutiendrons la création d'un poste d'agent d'accueil pour le musée, qui accompagne l'agrandissement de cette institution, ainsi que le poste de secrétaire du PEG à 50% qui permettra un suivi des tâches administratives des jeunes, qui sont de plus en plus nombreux à faire appel à cette structure.

En plus de ces amendements sur les charges de personnel, le groupe PLR va également présenter divers amendements portant sur les biens et services. Nous proposons par exemple de renoncer à l'installation des deux bancs sur la place du marché d'une valeur de 20'000 CHF, car il nous semble qu'une réflexion globale devrait avoir lieu sur l'aménagement de cette zone. Nous pensons également que certaines prestations de la commune pourraient être diminuées sans perte de la qualité du service pour la population. Ainsi, nous vous proposons de diminuer à 5'000 CHF, au lieu de 20'000 CHF, l'enveloppe pour le site internet de la commune, à 160'000 CHF, au lieu de 180'000 CHF, celle pour l'acquisition de livres par les bibliothèques communales et de limiter à 120'000 CHF, au lieu de 150'000 CHF, les frais de réception de la mairie. De plus, nous vous proposons de réduire plusieurs lignes relatives au service de l'urbanisme, soit parce qu'elles sont en lien avec le poste de délégué à l'énergie que nous refusons, soit parce que leur affectation est trop vague. Dans ce dernier cas, et en particulier celui concernant les 300'000 CHF pour des frais d'étude sur travaux, nous souhaitons que le Conseil administratif revienne devant le Conseil municipal avec des délibérations pour justifier l'utilisation de ces fonds. Finalement, de manière certes symbolique, nous nous opposons à la gratuité accordée à l'association du poulailler des Tours. En effet, nous regrettons que le Conseil administratif décide de privatiser une partie du domaine public sans demander la moindre contrepartie pour la collectivité.

L'ensemble de nos amendements permettrait d'économiser presque 725'000 francs et éviterait surtout la création de charges fixes. L'objectif du groupe PLR est de s'assurer que la commune ait les ressources nécessaires pour fournir des prestations de qualité à la population, tout en évitant une hausse des impôts ces prochaines années. Le vote du groupe PLR dépendra du succès obtenu par ces amendements. Toutefois, nous vous annonçons déjà que nous ne pourrions pas accepter l'engagement de plus d'un poste pour le service de l'urbanisme.

Nous ne terminerons évidemment pas sans remercier le Conseil administratif, en particulier pour les séances de présentation des services, le responsable du service financier et ses collaborateurs, ainsi que les chefs de service pour leurs explications.

Déclaration du PDC

M. Barthassat en donne lecture.

Notre propos sera de mettre en perspective ce budget avec nos objectifs pour cette législature.

Nous désirons que les Carougeois se rendent compte qu'il faut plus que jamais une rigueur certaine, nécessaire et indispensable dans la gestion des dépenses publiques.

Lors de la dernière législature, le PDC n'avait cessé de demander d'arrêter ces dépenses imposées par la majorité de gauche. Malheureusement, nous n'avions pas été écoutés et à peine entendus. Il a fallu que le peuple carougeois sanctionne, sans équivoque, le Conseil administratif et la majorité de gauche du Conseil municipal qui souhaitaient augmenter les impôts. Suite à ce terrible coup de semonce, tout est devenu possible.

En effet, pour le budget 2016, des économies ont été trouvées, apparemment assez facilement. Nous saluons quand-même cette prise de conscience et les efforts consentis pour nous présenter un budget qui va dans une meilleure direction. La présence d'une Conseillère administrative PLR n'y est certainement pas étrangère.

Le groupe PDC constate qu'il manque encore pourtant de vrais choix politiques. Choix politiques que le PDC et toute l'Entente sauront prendre.

Mais d'abord,
Quelques chiffres :

Carouge 22 mille habitants pour des charges de 100 millions
Meyrin 22 mille habitants pour des charges de 88 millions
Lancy 30 mille habitants pour des charges de 104 millions
Les 3 Chênes 31 mille habitants pour des charges de 88 millions
Vernier 34 mille habitants pour des charges de 99 millions
Cela veut dire que si un jour Carouge à la population de Vernier, nous devrions trouver des recettes de 160 millions.
Et nous savons que notre population va fortement augmenter.

Et on ne parle pas des subventions 54 % plus élevées que la moyenne pour Meyrin, Onex, Lancy et Vernier, des charges de personnel 22 % plus élevées par rapport à ces 4 communes, des biens et marchandises 70 % au-dessus, de la culture et des loisirs 31 % au-dessus.

Le PDC invite donc notre exécutif à mettre en place rapidement une vraie méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement définies. En amont, il s'agira bien sûr de définir les axes et les options à privilégier sur la base d'une politique clairement définie, sorte de plan quinquennal avec des contrats de prestation à la clé. Cette nouvelle façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses.

Au vu des explications données en commission, le PDC demande au Conseil administratif de continuer à diminuer l'enveloppe des biens, services et marchandises à hauteur de 1% par année jusqu'à la fin de la législature, de demander un audit pour évaluer le fonctionnement de chaque service et de présenter au Conseil municipal un plan de révision des subventions.

Au vu des enjeux sociaux, économiques et environnementaux futurs de notre commune, nous proposerons les deux amendements suivants

Premièrement, le PDC ne souhaite pas l'engagement d'un délégué à l'énergie vu qu'il existe déjà. Ceci permettra d'engager à coût zéro un urbaniste supplémentaire. En effet, Carouge est amenée à augmenter sa population de 20'000 à 30'000 habitants dans les prochaines décennies. Une bonne planification urbanistique est essentielle à un développement harmonieux et pérenne de la commune. Ces dernières années, les habitants ont eu souvent l'impression de voir leur ville grandir et se modifier sans cohérence. C'est aussi notre impression. Mais attention nous serons intransigeants, nous veillerons que l'administration ne se crée pas des besoins pour exister. L'administration est au service des carougeois, pas le contraire.

Le PDC ne cautionne pas à 100 pourcents l'augmentation des employés communaux sans réflexion globale sur les charges de personnel de la commune. Un audit de chaque service devrait permettre de voir comment les charges pourraient être mieux réparties entre tous les services.

Deuxièmement, le PDC demande l'augmentation de la ligne des audits énergétiques avec le budget prévu pour le fonctionnement du délégué à l'énergie afin de mandater des entreprises et de continuer à diminuer la facture énergétique de notre commune.

Nous voterons ce budget selon l'acceptation de nos amendements et surtout pour le bien commun de nos concitoyens.

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaborateurs du service financier ainsi que le Conseiller administratif en charge des finances pour la qualité des documents transmis.

Déclaration du parti socialiste

M. Baertschi en donne lecture.

Proposer un budget pour l'année à venir dans un climat social marqué à la fois par l'inquiétude des lendemains et l'expression de nombreux mécontentements au sein de divers groupes sociaux n'est pas une simple mesure de routine. C'est le moment de nous interroger sur le fonctionnement du ménage communal, sur les priorités comme sur les tâches mineures, sur les attentes de la population comme sur les tâches à venir.

En termes de pilotage des Finances communales nous devons nous déterminer sur deux instruments principaux qui sont d'une part le budget de fonctionnement et d'autre part le plan des investissements.

Budget de fonctionnement :

Pour l'établissement du budget de fonctionnement, le premier curseur à prendre en compte est le montant des revenus attendus. Celui-ci est en légère augmentation à CHF 102'994'295.- par rapport au montant du budget 2015 qui était de CHF 100'877'510.-. En termes de ressources il faut toutefois tenir compte du « jeu d'écritures » que représentent les imputations internes qui sont, pour le budget 2016, de CHF 4'030'000.- ce qui nous donne un montant net de CHF 98'964'295.-.

On observera en matière de rentrées fiscales des variations relativement peu significatives sur la durée pour l'impôt sur les personnes physiques et la taxe professionnelle. L'impôt sur les personnes morales devrait lui augmenter de 10,92 % par rapport à l'an passé.

Au chapitre des dépenses, le Conseil administratif attire notre attention sur la nécessité de prendre en compte les évolutions, telles que la mise en service d'un nouveau bâtiment, l'incidence des contraintes légales, l'augmentation de la population ou encore des charges incompressibles, de nouvelles prestations ou des gratuités. Sur ce dernier point encore faut-il rappeler que la gestion d'une Commune ne s'évalue pas qu'en termes marchands et de management, certaines prestations comme la mise à disposition de salles pour des sociétés, pour des jeunes ou encore de locaux scolaires, contribuent à resserrer un filet social bien nécessaire de nos jours.

Estimée à hauteur de CHF 2.2 millions, l'augmentation des charges par rapport à l'an passé comprend des points d'ordre incompressible, tels que notre participation à des instances intercommunales (SIS, péréquation) ou encore les adaptations aux mécanismes salariaux. D'autres augmentations de charges proviennent de délibérations relevant de la compétence du Conseil municipal ; c'est le cas des subventions allouées aux crèches ou encore de la création de nouveaux postes. Sur ce dernier point, relevons que, longtemps contenues à hauteur de 30 % du budget total, les charges de personnel représenteraient en 2016 32,04 % du budget total. En ce qui concerne les autres charges, on constate, dans l'ensemble, un léger tassement, aussi bien pour les biens, services, marchandises que pour les subventions accordées, ou encore pour les autres types d'engagements financiers. Ceci nous montre que le Conseil administratif a cherché à contenir globalement les dépenses du ménage communal.

Situation de la dette :

En ce qui concerne l'évolution du montant des amortissements, lequel reflète les délibérations votées, après avoir connu une nette augmentation entre 2006 et 2012, il reste relativement stable depuis lors. Quant au montant de la dette qui sera à fin 2015 de CHF 38 millions, il représente CHF 1'772.- par habitant et est parfaitement acceptable.

Plan des investissements :

Ce constat nous permet d'envisager favorablement les investissements importants qui attendent notre Commune au cours des années à venir. A ce sujet, on prendra acte des montants d'ores et déjà annoncés par le Conseil administratif, lesquels font état de 12 nouveaux projets pour un montant évalué à CHF 28 millions environ ainsi que de 9 projets déjà votés à ce jour par le Conseil municipal et représentant CHF 17,4 millions. Parmi ces neuf projets figurent le bâtiment des locaux parascolaires et des archives aux Pervenches, le réaménagement de l'école du Val d'Arve, la rénovation du Pont Neuf, les crédits d'étude pour le Centre communal, la piscine et le théâtre, etc.

Les nouveaux projets concerneront notamment un demi-groupe scolaire au Val d'Arve, le pavillon de l'EPI, une crèche aux Menuisiers, divers travaux d'infrastructure ainsi que l'assainissement de bâtiments, lequel est du reste imposé par la loi.

C'est donc une enveloppe de l'ordre de CHF 46'023'013.- d'investissement qui est envisagée, sachant que, au cours des dix exercices écoulés, entre les prévisions annoncées et les investissements effectivement réalisés, le ratio s'est situé entre 11 % au plus bas en 2014 et 66 % au plus haut en 2011. L'autofinancement prévisionnel pour 2016 étant de CHF 12'507'894.- c'est donc une insuffisance de financement théorique des investissements de CHF 32'515'119.- qui pourrait être envisagée si véritablement tous ces projets venaient à être réalisés l'an prochain.

Enfin, en dernier lieu et comme chaque année, c'est par une délibération spécifique que

l'acquisition de matériel et d'équipement d'exploitation ainsi que des travaux extraordinaires d'entretien sont proposés pour un montant de CHF 1'119'000.-.

Conclusions :

Le groupe socialiste salue la présentation de ce projet de budget, lequel a fait l'objet de séances préalables de travail sous la houlette de chaque Conseiller administratif.

Lors des séances de commissions, en présence des chefs de service, il a été possible de compléter judicieusement les informations portant sur des points nécessitant des éclaircissements. Si certaines observations ont été recueillies émanant des divers groupes politiques, il n'a malheureusement pas été possible de discuter à ce stade de propositions d'amendements, plusieurs membres de commissions annonçant qu'ils devaient en référer préalablement à leur groupe.

Tout en saluant le travail effectué par les services communaux et en particulier par le Service financier, notre groupe votera donc ce projet de budget et remercie le Conseil administratif, et tout particulièrement le Conseiller délégué aux Finances, pour sa préparation.

Déclaration des Verts

M. Prod'hom en donne lecture

Le groupe des Verts a pris connaissance du budget 2016 fourni par le Conseil administratif avec l'aide de l'administration municipale. Malgré une conjoncture et des prévisions de l'administration fiscale cantonale moroses, le budget présenté est à l'équilibre et fait ressortir un bénéfice de CHF 100'540. Il est soutenu par l'ensemble du Conseil administratif et s'inscrit pleinement dans la continuité de la législature précédente par la poursuite de la réforme des différents services de l'administration communale et par une adaptation des missions municipales aux recettes fiscales, tout en sauvegardant la qualité des prestations offertes à la population.

Le Conseil administratif entend faire face aux nombreux défis à venir que ce soit par l'encadrement des projets de développement sur son territoire ou le choix de réponses aux besoins croissants de la population en matière d'aide sociale, d'école, de places de crèche et d'emploi, notamment en favorisant la promotion économique des entreprises.

Carouge va voir sa population augmenter de 60% d'en les prochains 30 ans; il s'agit dès lors de relever ce défi de manière proactive par la création de logements, d'équipements publics et d'emplois en ayant le souci de la cohérence du développement urbain avec le bien-être de la population. C'est ainsi que nous pourrions répondre au mieux à la grave crise du logement que rencontre notre canton.

Il convient également d'accompagner les mutations de notre territoire par un schéma d'urbanisation de qualité où il fait « bon vivre », raison pour laquelle Les Verts soutiennent le renforcement du service d'urbanisme par la création d'un poste d'administrateur(trice), d'un poste de secrétaire à 50% et du poste d'un(e) urbaniste.

Les Verts soulignent également qu'une anticipation des projets doit permettre d'assurer une gestion équilibrée des futures rentrées fiscale par la création de nouveaux logements tout en offrant une mixité optimale de tous types de logements.

Les subventions aux associations et les prestations sociales sont maintenues. Ceci est d'autant plus important que nous pouvons constater la précarisation d'une part toujours plus

grande de notre population. Les Verts saluent d'ailleurs l'énorme travail assuré par le monde associatif tout au long de l'année qui est garant du maintien et de l'amélioration d'un lien social fort entre les habitants.

Concernant spécifiquement le budget 2016 que nous discutons aujourd'hui, les éléments suivants doivent être soulignés :

a) L'équilibre du budget 2016

Le budget augmente de 2,2 mio en passant de CHF 100,69 mio pour le budget 2015 à CHF 103 mio pour le budget 2016. Cette augmentation est principalement due à la comptabilisation des gratuités à hauteur de CHF 715'000 et de la création de 40 places de crèches à l'EVE de Pinchat pour un montant de CHF 703'000. Pour le solde l'augmentation est due aux mécanismes salariaux, à la péréquation financière intercommunale et à l'augmentation de la participation au service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS).

Cette augmentation des charges est en partie compensée par le rétablissement dans les recettes d'un montant de CHF 1,71 mio du fonds de péréquation intercommunale.

Il faut également mettre ces chiffres en relation avec l'augmentation de la population qui est passée de 19'155 habitants en 2006 à 21'448 habitants à fin 2014, soit une augmentation de près de 12%. À cet aspect doit s'ajouter la complexité toujours plus grande des tâches à accomplir et la nécessité d'accroître la coordination entre les différents secteurs.

Concernant la dette, en 2006 elle s'élevait à CHF 54,25 mio soit CHF 2'832 par habitant contre CHF 38 mio soit CHF 1'772 par habitant aujourd'hui, ce qui signifie une diminution de CHF 16,25 mio. Ce bas niveau d'endettement communal est à saluer, car il contribue à assurer une bonne capacité d'investissement de la commune.

b) Des recettes fiscales stables

Les revenus de la commune sont en légère augmentation ; en effet, selon les dernières estimations de l'État de Genève, ils passent de CHF 100,69 mio en 2015 à CHF 103 mio en 2016. Le revenu des personnes physiques est en légère baisse mais est compensé par la hausse des recettes des personnes morales.

Vu la faible augmentation des revenus, il est d'autant plus important d'avoir une bonne maîtrise des charges et des investissements en poursuivant le développement d'une vision à long terme équilibrée. Les Verts sont attachés à une économie durable et sociale.

Pour le budget 2017, le nouveau modèle comptable des communes genevoises (MCH2) sera mis en œuvre et devra à cette date être appliqué par l'administration municipale. Pour mémoire, ce plan doit permettre d'unifier encore davantage les comptabilités des communes, du Canton et de la Confédération. Il permettra également de faire la distinction claire entre le patrimoine administratif et financier de la commune et donc de vérifier que les charges financières sont bien couvertes par les recettes.

Dans cette attente, le budget 2016 présente une évolution qui fait déjà apparaître les grandes lignes de cette nouvelle structure. Les Verts se réjouissent donc de la mise en place de ce plan comptable qui va permettre une comptabilité analytique et ainsi offrir une meilleure vision de la capacité financière de la commune.

c) Les investissements

Le budget d'investissement pour 2016 est de CHF 28,58 mio, notamment pour la réalisation du parking de la « Cité Familia », de la nouvelle salle des EPI, de la transformation et agrandissement de l'Ecole du Val d'Arve, du Centre social communal de la rue de la Débridée et pour le réaménagement de la route de Veyrier. Tout ceci sans augmentation des impôts.

Il est à noter que le marché hypothécaire exceptionnellement bas et le très faible niveau d'endettement communal offrent des possibilités d'emprunts particulièrement intéressantes, raison pour laquelle nous pouvons être confiants concernant la capacité d'investissement de la commune. Celle-ci permet d'envisager positivement la réalisation des grands projets à venir, tel le nouveau Théâtre de Carouge et la rénovation de la Salle des fêtes ou encore le projet du Centre aquatique de la Fontenette.

d) Emplois

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que dans notre commune le taux de personnes en recherche d'emploi est particulièrement élevé. Les Verts souhaitent donc, que notre commune renforce son appui aux personnes concernées notamment par la création d'une antenne chômage. Celle-ci est envisagée depuis plusieurs années, et nous regrettons, tout en comprenant les contraintes financières, qu'elle ne soit pas une priorité.

De plus, à l'image de la Ville de Lancy, nous souhaitons que l'on puisse réfléchir à la mise en place à court terme d'un Conseil économique ayant pour but de favoriser les relations commune-entreprises.

e) Energie et environnement

Lors du budget 2015, Les Verts avaient insisté sur le rôle crucial du délégué à l'énergie. Nous persistons : la création de ce poste constitue une étape décisive pour la Ville de Carouge, aussi bien concernant l'assainissement du patrimoine bâti que pour la réalisation d'un plan des énergies à l'échelle communale et régionale.

Nous soulignons à nouveau, que nous avons pris beaucoup de retard dans ce domaine et nous devons nous rapprocher rapidement de l'objectif d'une société durable à 2000 Watts. Nous devons réduire notre consommation et rendre plus efficient, notamment d'un point de vue thermique, notre patrimoine communal.

Le recours aux énergies renouvelables et l'incitation de l'ensemble des foyers carougeois à faire de même ne sont crédibles que si les collectivités se montrent, elles-mêmes, exemplaires.

C'est pour toutes ces raisons que nous défendons la création de ce poste, qui par ailleurs sera largement rentabilisé par les économies attendues. Toutefois, si ce poste devait être refusé, Les Verts veilleront à ce que des études appropriées soient menées en 2016 déjà et que ce poste puisse être à nouveau présenté par le Conseil administratif en 2017.

Les Verts sont également soucieux de réduire la part de nos déchets et entendent donc soutenir toutes actions répondant à cet objectif. Pour mémoire, le pourcentage actuel de 43% de déchets recyclés est très largement insuffisant.

f) Politique sociale

Les Verts saluent l'ouverture d'une crèche durant les vacances d'été 2015, offrant ainsi une

solution de garde estivale pour la population carougeoise et espère que ce projet sera reconduit et augmenté en 2016, car il répond à une forte demande. En effet, le nombre des places disponibles s'est avéré encore insuffisant.

Quarante places de crèche supplémentaires seront offertes à l'EVE de Pinchat, dès la rentrée de septembre 2016. C'est réjouissant au regard de l'énorme demande. De plus, dans le même bâtiment la Fondation Dr Martin et Valentin Rothgeb va permettre de mettre à disposition 111 lits/logements pour des étudiants.

La politique internationale nous a malheureusement à nouveau fait découvrir le sort de nombreuses familles qui sont obligées d'émigrer pour survivre. Nous souhaitons que la Ville de Carouge puisse tout mettre en œuvre pour accueillir ces personnes dignement dans le respect qui a toujours prévalu dans notre commune.

g) Conclusion

En conclusion, le groupe des Verts votera le budget 2016 en soulignant que les réformes mises en œuvre tant par le Conseil administratif que par l'administration communale carougeoise se poursuivent et portent des fruits.

Nous espérons vivement que l'ensemble des partis abordera cet exercice budgétaire avec le même esprit d'ouverture et d'efficacité.

Avant de terminer, nous tenons à remercier Monsieur Di Stefano et le Service financier pour l'ensemble de leur travail, précis et de qualité.

Nous remercions également les différents chefs de services de la commune qui ont œuvré à la réalisation de ce budget ainsi que l'ensemble du Conseil administratif, et plus particulièrement Monsieur Nicolas Walder, pour la présentation de ce budget 2016.

Déclaration du MCG

M. Scheidegger en donne lecture.

Le groupe MCG a pris connaissance du projet de budget 2016 pour notre commune, qui ne nous satisfait pas vraiment. Pour la nouvelle législature qui commence, nous sommes surpris d'assister à une importante augmentation des dépenses alors que les prestations sont en baisse depuis quelques années. Entre 2015 et 2016, il est prévu une hausse des dépenses de plus de 2 millions de francs.

Depuis 2006, Carouge a bénéficié d'une augmentation de 44% de ses revenus alors que la population ne s'est pas accrue dans de telles proportions. Ainsi, les associations carougeoises ont vu leurs subventions limitées, mais au contraire la bureaucratie et les postes de direction ont été multipliés de manière déraisonnable. Cela signifie-t-il que plus la commune de Carouge a d'argent moins elle offre de prestations à la population?

Le groupe MCG ne peut pas accepter cette politique puisque nous voulons accorder une priorité aux prestations qui sont utiles aux citoyens.

Par exemple, il n'est pas acceptable que les frais d'obsèques pour les habitants de Carouge, autrefois pris en charge par la commune, aient été supprimés et ne soient pas réinstaurés alors que les revenus prévus pour 2016 augmentent de 2 millions de francs.

Nous déplorons également l'opacité des diverses subventions accordées aux théâtres, ce

qui ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble et de maîtriser les coûts.

Mais surtout il est important que le Conseil administratif montre l'exemple. Actuellement, les frais de déplacement sont répartis sur deux rubriques (l'une pour 14'000 francs et l'autre pour 4'500 francs). Nous proposons à ces grands voyageurs – en lieu et place de ces deux montants – un superbe abonnement Unireso-TPG pour chaque conseiller administratif, ce qui représente un total de 1500 francs. La majorité du Conseil administratif prônant la mobilité douce et s'opposant au trafic automobile, il sera ainsi possible à nos trois magistrats d'utiliser le réseau des transports publics pour l'ensemble de leurs déplacements.

Quant aux frais de communication, en particulier des téléphones portables pour les trois conseillers administratifs, ce n'est pas au contribuable carougeois de payer les frais de roaming (communications avec l'étranger). Il est prévu, dans le budget 2016 une somme déjà excessive de 3500 francs, qui n'a même pas été respectée. En effet, le réel dépensé en 2014 s'élève à 4480 francs, ce qui est beaucoup trop élevé. Le groupe MCG propose un forfait de 50 francs par mois pour chaque conseiller administratif, ce qui correspond au montant généralement attribué par l'Etat de Genève et aux offres disponibles sur le marché.

En conséquence, le groupe MCG déposera un amendement pour un montant global de frais de téléphone portable limité à 1800 francs par an, en lieu et place des 3500 francs qui sont toujours dépassés.

Le groupe MCG qui défend une fonction publique respectée refuse l'inflation des postes de direction et des services inutiles. Nous nous opposerons aux créations de postes qui font doublon avec l'administration cantonale. Il n'est pas acceptable de jeter l'argent des contribuables carougeois par la fenêtre.

Le groupe MCG n'est pas satisfait de la politique menée depuis des années par le Conseil administratif. Ce qui nous déplaît en particulier c'est l'engagement de travailleurs frontaliers – permis G – au détriment de résidents genevois, mais aussi l'accroissement des dépenses inutiles et de la bureaucratie.

Néanmoins, nous commençons une nouvelle législature avec un Conseil administratif renouvelé et nous désirons lui laisser la possibilité d'agir dans la bonne direction.

Par conséquent, nous attendrons l'issue des débats avant de nous prononcer. Nous nous réservons de rejeter ou d'accepter le budget 2016, si certaines propositions sont prises en compte ou non.

Nous tenons également à remercier chaleureusement tous les acteurs qui nous ont présenté le budget.

Le Président informe les conseillers municipaux que 28 amendements ont été déposés. Il y en a 5 du MCG, 17 du PLR, 4 du PDC, 1 du PS et 1 du Conseil administratif. Le Président propose de procéder en commençant par sa droite, c'est-à-dire par le MCG, puis le PLR, puis le PDC, puis le PS et enfin le Conseil administratif.

M. Barthassat suggère que le Président donne lecture des amendements, puisque les groupes ne les connaissent pas tous et que certains d'entre eux peuvent être redondants. Ensuite, il demandera une interruption de séance pour que les groupes puissent en discuter.

Le Président signale que tous les amendements du PDC rejoignent des amendements du PLR. Un amendement du PLR rejoint celui du PS. Le Président donne ensuite lecture des amendements, qui ont été évoqués dans chacune des déclarations.

MCG :

- Conseil administratif – Frais de déplacement et représentation : variation de - CHF 12'500.-, il reste CHF 1'500.- au lieu de CHF 14'000.-
- Conseil administratif – Indemnité de déplacement : variation de - CHF 4'500.-, la ligne est supprimée
- Conseil administratif Natel : variation de - CHF 1'700.-, il reste CHF 1'800.-
- Théâtre des Amis : variation de - CHF 150'000.-, il reste CHF 780'000.-
- Théâtre Alchimic : variation de + CHF 50'000.-, la subvention atteint CHF 250'000.-

PLR :

- Autres charges – Site internet de la Ville de Carouge : variation de - CHF 15'000.-
- Administration et divers – Acquisition mobilier et agencement : variation de - CHF 20'000.-, il reste CHF 30'000.- ; c'est le même amendement que celui du parti socialiste
- Route-Pont : variation de - CHF 20'000, il reste CHF 30'000.- au lieu de CHF 50'000.-
- Administration – Frais de réception : variation de - CHF 30'000.-, il reste 120'000.- au lieu de CHF 150'000.-
- Agenda 21 – Honoraires pour opérations sur Carouge : variation de - CHF 50'000, il reste CHF 90'000.- au lieu de CHF 140'000.- ; il y a une très légère différence avec un amendement du PDC, qui demande une variation de - CHF 51'000.-
- Association du poulailler des Tours – gratuité : variation de - CHF 1'662.-, la ligne est supprimée
- SURB, autres charges – Frais d'étude sur travaux : variation de - CHF 300'000.-, la ligne est supprimée
- Bibliothèque – Acquisitions livres : variation de - CHF 20'000.-, il reste CHF 160'000.- au lieu de CHF 180'000.-
- Agenda 21 – Subventions diverses/ponctuelles : variation de - CHF 10'000.-, il reste CHF 7'000.- au lieu de CHF 17'000.-
- Agenda 21 – Fournitures diverses : variation de - CHF 23'000.-, la ligne est supprimée ligne ; cet amendement est commun avec un amendement du PDC
- Agenda 21 – Mandat extérieur pour économies d'énergie : variation de + CHF 73'000.- ; le PDC propose un amendement de + CHF 74'000.-, montant pris sur d'autres lignes
- Traitement de base délégué énergie agenda 21 20% : variation de - CHF 21'293.-, il reste CHF 126'707.- ; cet amendement est commun au PDC
- Traitement de base délégué énergie agenda 21 60% : variation de - CHF 63'879.-, il reste CHF 84'121.- au lieu de CHF 148'000.-
- Immeuble/concierge aînés et police 25% : variation de - CHF 20'539.-, il reste CHF 657'321.- au lieu de CHF 677'860.-
- Administrateur SURB : variation de - CHF 95'818.-, il reste CHF 2'237'842.- au lieu de CHF 2'333'660.-
- Poste d'urbanisme SURB à 80% : variation de - CHF 62'623.-, il reste CHF 583'862.- au lieu de CHF 646'485.-
- Secrétaire domaine public : variation de - CHF 43'532.-, il reste CHF 2'255'718.- au lieu de CHF 2'299'250.-

PDC :

- Agenda 21 – traitement de base (poste délégué à l'énergie) : variation de -78'619
- Agenda 21 - 13^{ème} mois (poste délégué à l'énergie) : variation de -6'552
- Cotisations AVS-AI-APG : variation de -4'630
- Cotisations allocations familiales : variation de -2'089
- Cotisations caisse d'assurance chômage : variation de -957

Cotisations assurance maternité de Genève : variation de -36

Cotisation caisse de retraite : variation de -11'758

Participation cotisation caisse maladie : variation -1'870

Participation fonds de décès : variation de -78

SUVA : variation de -1'130

APG Zurich : variation de -1'127

Total : variation - CHF 108'846.-

- Agenda 21 - fournitures diverses : variation de - CHF 23'000.- ; cet amendement est commun avec un amendement du PLR
- Agenda 21 – honoraires pour opérations sur Carouge : variation de - CHF 51'000.-, il reste CHF 89'000.- au lieu de CHF 140'000.- ; un amendement du PLR propose une variation de - CHF 50'000.-
- Audits énergétiques – frais d'expertise : variation de + CHF 74'000.-, soit un nouveau total de CHF 114'000.-

PS

- Administration et divers : variation de - CHF 20'000.-, il reste CHF 30'000.- au lieu de CHF 50'000.- ; cet amendement est commun avec un amendement du PLR

Conseil administratif

- Fédération genevoise des jardins familiaux : CHF + 850.-, ce montant avait été oublié

M. Monney demande également une suspension de séance. Par ailleurs, il rappelle que les conseillers municipaux ont eu pratiquement huit heures de séances de commission sur le budget. Il avait été proposé de venir à la dernière commission des Finances avec les amendements pour que les commissaires puissent en discuter, ce qui aurait permis un bon débat démocratique. Et que se passe-t-il ce soir ? Vingt-huit amendements sont déposés. Proposer des amendements sur le budget, c'est la démocratie, mais les discussions auraient pu avoir lieu en commission, ce qui aurait permis de repartir sur de bonnes bases. M. Monney trouve dommage de venir par surprise ce soir avec des amendements.

M. Barthassat réitère sa demande de suspendre la séance. Il ajoute que le PDC, en tout cas, avait mis cartes sur table puisqu'il avait donné les amendements en commission des Finances. M. Barthassat croit que le PDC en a même parlé plus tard avec le PLR et le groupe socialiste. Il n'y a donc pas trop de surprises ce soir. M. Barthassat ne comprend pas vraiment la remarque de M. Monney.

Le Président peut témoigner du fait que, cet après-midi, seuls les amendements du PDC et celui du PS étaient disponibles.

M. Voignier revient également sur l'intervention de M. Monney. Il trouve un peu décevant ces discussions. Il rappelle que l'année passée, le PLR est venu en commission avec tous ses amendements et s'est fait balader parce qu'on lui a dit que les autres commissaires devaient revenir vers leur parti avant de prendre une décision. Par conséquent, cette année, le PLR a posé des questions sur les dossiers qu'il allait toucher et, ce faisant, il a été clair. M. Voignier rappelle en outre que, pour le SURB, les documents de l'audit et les documents explicatifs ont été reçus à la dernière séance. La discussion au sein du PLR a donc eu lieu ensuite. M. Monney ne peut pas se permettre de tenir de tels propos. C'est aussi le but de venir en plénière avec des amendements et de les discuter. Une suspension de séance a été demandée ; M. Monney verra ensuite comment cela va se passer et ce que le PLR proposera.

M. Monney répond à M. Barthassat qu'effectivement, les partis en ont discuté hors séance. Ce qu'il dit simplement, c'est qu'ils auraient pu en débattre en séance, c'est-à-dire avoir un échange politique. Par ailleurs, il rappelle à M. Voignier qu'une séance de présentation du service de l'urbanisme a eu lieu le 1^{er} octobre, lors de laquelle toutes les informations sur les nouveaux postes ont été données. Une présentation très claire sur le dicastère de M. Walder a été transmise, tout le monde l'a reçue. Chacun était donc au clair. Ce n'est pas à la dernière séance que ces informations ont été données, mais le 1^{er} octobre. L'audit a effectivement été remis lors de la dernière séance, mais il fait 3 pages tandis que la présentation qui a été faite le 1^{er} octobre fait 42 pages.

Mme Marti rappelle un élément extrêmement basique, qui est très souvent oublié : le budget n'est pas une obligation de dépenser. Le PLR, qui a fait le plus d'amendements, a reconnu en introduction que le budget est équilibré. Mme Marti suppose que la conseillère administrative issue des rangs du PLR a travaillé sur ce budget avec ses collègues et que les trois magistrats ont approuvé ce budget. Elle trouve normal d'avoir des marges, d'avoir un certain confort dans les lignes budgétaires, étant précisé que la commune ne dépense pas toujours tout ce qui figure au budget.

M. Morex invite le Président à transmettre à Mme Marti que si elle a effectivement écouté la déclaration du PLR, elle ne l'a pas écoutée complètement. Le PLR a certes estimé que le budget était équilibré, mais qu'il l'était uniquement parce qu'il prenait en compte la manne exceptionnelle due à la péréquation financière intercommunale. Il faut écouter jusqu'au bout.

La parole n'étant plus demandée, le Président suspend la séance dix minutes.

Mme Zuber annonce que le PLR retire ses amendements qui étaient communs à ceux du PDC.

Ligne 02 000 317 30 – Conseil administratif – frais de déplacement et représentation – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 14'000.-, variation - CHF 12'500.-, nouveau total CHF 1'500.-

M. Meyer pense qu'il serait intéressant de savoir à quoi correspond exactement ce poste. La réduction proposée représente un montant énorme. Il est simplement supposé que le Conseil administratif n'a pas besoin de cet argent. Il serait donc intéressant de connaître la justification de ce poste. Le Conseil municipal votera ensuite en fonction des explications données.

Concernant les frais de représentation, Mme Hiltbold indique qu'il s'agit des frais de déjeuners qu'il arrive aux conseillers administratifs de faire parfois avec des conseillers d'Etat qu'ils invitent pour entretenir de bonnes relations. Aller de temps en temps manger avec des partenaires fait partie de leurs obligations. Il leur arrive parfois de les inviter. Et il leur arrive parfois de se déplacer à des séminaires, par exemple.

M. Morex invite le Président, quand il prend un amendement, à demander au parti qui le présente s'il a une explication à donner. Cela répondra à la question de M. Meyer.

Le Président en convient, mais la réponse de Mme Hiltbold était quand même intéressante, n'est-ce pas ?

L'amendement est accepté par 16 oui, 14 non et 0 abstention.

Ligne 02 000 317 53 – Conseil administratif – Indemnité de déplacement – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 4'500.-, variation - CHF 4'500.-

nouveau total CHF 0.-

M. Monney a relu les PV. Ce qui est particulier, c'est qu'en commission, le MCG n'a posé aucune question sur ce sujet. De quoi s'agit-il ? Puisque le MCG veut supprimer une ligne, il y a bien une raison. M. Monney voudrait entendre l'argumentaire du MCG.

M. Haymoz répond que cet amendement a été formulé dans le cadre du groupe MCG. M. Pistis pourrait donner des explications détaillées sur cet amendement. Quant à M. Haymoz, il peut donner des explications sur l'amendement concernant les théâtres. Il demande au Conseil municipal un peu de patience, M. Pistis va arriver.

Le Président remarque que le Conseil municipal ne va pas attendre M. Pistis, d'autant qu'on ne sait pas exactement quand il arrivera.

M. Monney rappelle que M. Pistis n'a assisté à aucune séance de la commission des Finances. D'autres membres du MCG ont participé à ces séances, donc M. Monney pensait pouvoir entendre leur argumentaire. Cet argumentaire n'a pas été donné, mais M. Pistis qui n'a assisté à aucune des séances va amener des réponses. C'est tout de même surprenant.

M. Morex invite le Président à transmettre à M. Monney que M. Pistis a peut-être des dons d'ubiquité.

M. Haymoz réplique, concernant les propos de M. Monney sur l'absence de M. Pistis aux trois séances, que M. Pistis a été pertinent puisqu'il a réussi malgré tout à trouver des arguments pour faire cet amendement. M. Pistis a donc lu le budget, ce qui a dû lui prendre passablement plus de soirées que ceux qui ont suivi les séances.

Mme Molinari est étonnée de cet amendement. On a une ville aujourd'hui de presque 21'000 habitants et l'on est en train de couper l'entièreté de la ligne qui permet aux conseillers administratifs de se déplacer, alors que de nombreuses réunions ont lieu ailleurs dans le canton, ou même dans d'autres cantons, voire dans le Grand Genève. Elle trouve bizarre de couper au Conseil administratif les moyens de fonctionner en lui supprimant la possibilité de participer physiquement à des réunions qui peuvent être cruciales pour la commune.

M. Barthassat va essayer de lire dans les pensées du MCG. Il croit que le MCG diminue la ligne mais offre en compensation aux conseillers administratifs les abonnements TPG pour tout le canton.

M. Pistis rejoint la séance.

Le Président relève que M. Pistis tombe à pic : le Conseil municipal est en train de parler des amendements du MCG. A l'attention de M. Barthassat, il croit que la déclaration du MCG faisait effectivement allusion à l'abonnement TPG. Sans vouloir stresser M. Pistis, la question a été posée sur une explication relative à l'amendement du MCG consistant à supprimer la ligne de CHF 4'500.- concernant l'indemnité de déplacement du Conseil administratif.

M. Pistis s'excuse de son arrivée tardive. A travers cet amendement, le MCG voulait souligner qu'aujourd'hui, on est pour la mobilité douce ou les transports en commun : tous à vélo ou en bus ! Du reste, M. Pistis a pris son vélo ce soir – il était un peu loin, c'est pour cela qu'il est arrivé un peu essoufflé. Le but de cet amendement est de rejoindre la politique du Conseil d'Etat sur le plan cantonal et celle de la Ville de Carouge sur le plan communal : le MCG veut tout simplement offrir un superbe abonnement Unireso d'un montant de CHF 500.- à chaque des trois magistrats carougeois, soit un total de CHF 1'500.- pour l'année, en

lieu et place des frais de déplacement qui s'élèvent à des montants qui avoisinent les CHF 17'000.-. Il faut supprimer la ligne Conseil administratif – indemnité et déplacement actuellement à CHF 4'500.- et diminuer de CHF 12'500.- la ligne Conseil administratif – frais de déplacement et de représentation qui passe ainsi de CHF 14'000.- à 1'500.-, soit trois abonnements Unireso par année.

Le Président précise à M. Pistis que le premier amendement a déjà été accepté.

M. Scheidegger aurait voulu revenir sur la déclaration qu'il a lue. Dans la déclaration, il était bien écrit...

Le Président se permet d'interrompre M. Scheidegger. Il n'est pas nécessaire de relire la déclaration du MCG. De plus, le Conseil municipal vient d'avoir des explications.

Si Mme Molinari comprend bien, l'amendement annoncé par le Président n'est pas tout à fait correct, il ne s'agit pas simplement de supprimer la ligne à CHF 4'500.-, il y aurait quand même un montant pour l'abonnement Unireso. Proposer un abonnement Unireso, c'est sous-estimer l'importance de réunions qui ont lieu notamment dans le canton de Vaud ou en France voisine, soit au-delà de la zone Unireso, ou encore à Berne où des réunions qui ont directement trait à la politique carougeoise ont lieu régulièrement. Mme Molinari trouve cela regrettable. Elle est bien sûr contente de voir que l'on met en avant les transports publics et même les transports à vélo, mais elle trouve que cela revient à limiter un secteur trop restreint par rapport aux responsabilités des trois magistrats carougeois.

M. Walder signale que le montant de CHF 14'000.- que le Conseil municipal vient de couper ne concerne pas seulement les frais de déplacement mais aussi tous les frais d'invitation, comme l'a dit Mme Hiltbold. Cela signifie qu'il reste aujourd'hui au Conseil administratif CHF 1'500.- non pas pour les abonnements Unireso mais pour pouvoir inviter les conseillers d'Etat par exemple, donc autant dire pas grand-chose sachant qu'ils se déplacent toujours avec plusieurs personnes quand ils viennent rencontrer le Conseil administratif. Les frais de déplacement incluent aussi par exemple le voyage des maires, lors duquel le Conseil administratif peut faire en sorte que Carouge soit au cœur des discussions avec les autres communes, dans le cadre de la promotion de l'intercommunalité. Bien sûr, le Conseil municipal peut couper ces moyens. Il vient d'en couper pas et le Conseil administratif verra ce qu'il peut encore faire avec les moyens qu'il lui reste. Mais à un moment donné, le Conseil municipal touche au fonctionnement même de la commune. On ne peut pas, d'un côté, demander au Conseil administratif de promouvoir la commune, de faire de la promotion économique, de la promotion touristique et, de l'autre côté, couper au Conseil administratif ses moyens de représentation. C'est totalement contradictoire. Mais le Conseil administratif prend acte du souhait du Conseil municipal que la ville de Carouge fasse moins de promotion et que le Conseil administratif fasse moins de rencontres, que ce soit avec le canton ou d'autres invités.

M. Pistis pense qu'il faut clarifier les choses. Aujourd'hui, on demande à tout le monde de faire des efforts. On sait que les trois magistrats carougeois sont les mieux rémunérés de Romandie. M. Pistis a eu l'occasion, aujourd'hui même, de croiser Mme de Quattro, conseillère d'Etat du canton de Vaud, qui roule en Honda électrique, alors même que le Conseil d'Etat genevois veut se doter d'un budget de plus de CHF 120'000.- pour acheter une voiture de luxe. A un moment donné, il faut être cohérent avec les programmes politiques que l'on mène. A Carouge, on demande aux citoyens de faire des efforts par rapport aux prestations qui sont réduites. M. Pistis rappelle à cet égard que la gratuité des frais d'ensevelissement a été supprimée. Les frais de déplacement doivent être inclus dans le traitement annuel que touche les magistrats, qui se monte à plus de CHF 330'000.- pour l'ensemble du Conseil administratif. Ce sont les meilleures rémunérations sur le plan

cantonal, au prorata du taux d'activité. On ne peut pas systématiquement demander aux contribuables d'augmenter les impôts, d'avoir moins de prestations sans qu'en contrepartie ceux qui commandent fassent un effort. Il est raisonnable aujourd'hui de mener une politique responsable et exemplaire. Quand on demande aux gens de faire des efforts sur le plan financier, il faut être soi-même exemplaire. Le groupe MCG trouve que ces deux lignes budgétaires, l'une à CHF 4'500.- et l'autre à CHF 14'000.-, sont exagérées par rapport au revenu que touchent aujourd'hui les conseillers administratifs. Il a décidé de ne pas s'attaquer au revenu des conseillers administratifs, mais M. Pistis rappelle qu'une majorité de droite se dégageait pour diminuer les revenus des conseillers administratifs de la ville de Genève. Encore une fois, on veut aujourd'hui mener une politique de mobilité douce, on veut inciter les gens à prendre les abonnements Unireso. Le Conseil administratif doit être exemplaire à ce niveau. C'est la moindre des choses quand on veut mener une politique pro-vélo, pro-Unireso C'est pour cela que le groupe MCG maintient ses amendements, qui sont corrects.

Si Mme Marti comprend bien, M. Pistis demande que les conseillers administratifs piochent dans leurs revenus pour exercer leurs activités professionnelles. Autrement dit, quid de la transparence, qui est demandée par le MCG et par chacun autour de cette table, quant aux différentes tâches qu'exécuteront les conseillers administratifs ? A ce moment-là, pourquoi ne pas leur demander aussi de payer sur leurs revenus des prestations de la commune? Mme Marti invite le Président à transmettre à M. Pistis que, pour la cohérence et la transparence, il faut avoir des lignes budgétaires. Aujourd'hui, le Conseil municipal vote des lignes budgétaires, il ne discute pas de la manière dont les conseillers administratifs doivent dépenser leur salaire.

M. Morex aimerait clarifier les choses. Il y a donc deux lignes budgétaires, ce qui a été confirmé par M. Pistis : une ligne à CHF 14'000.- et une ligne à CHF 4'500.-. Il imagine que le MCG voulait dire qu'il ne touche pas la ligne de CHF de 14'000.-...

Le Président rappelle que le Conseil municipal vient de diminuer cette ligne de CHF 12'500.-.

Brouhaha

Le Président demande le calme. Tout à l'heure, le Conseil municipal a déjà voté un amendement : sur la ligne Conseil administratif – frais de déplacement et représentation, il y avait un montant de CHF 14'000.-, une variation de - CHF 12'500.- était proposée et il reste CHF 1'500.-. Ces CHF 1'500.- pour frais de déplacement, c'est la théorie qu'a développée M. Pistis, concernant les trois abonnements TPG à CHF 500.-. Maintenant, le Conseil municipal est à l'amendement de la ligne Conseil administratif – indemnité de déplacement, qu'il est proposé de supprimer intégralement. Le Conseil municipal va-t-il passer une demi-heure sur cette ligne ? Si tout a été dit, le Président propose de passer au vote.

M. Meyer remarque que si le Conseil municipal continue la discussion sur ce petit point, il va y passer toute la soirée. C'est une manière totalement improfessionnelle d'agir. On demande aux conseillers administratifs d'être des professionnels, ils font bien leur travail, et on vient en séance plénière perdre du temps à faire de la petite épicerie. Se comporter de cette façon n'est pas digne d'une institution publique. M. Meyer est scandalisé.

M. Barthassat demande une interruption de séance de deux minutes.

Le Président interrompra la séance après avoir terminé le tour de parole.

M. Monney rappelle qu'il y a quelques années, les jetons de présence des conseillers administratifs ont été supprimés. Le Conseil municipal peut continuer comme cela et, l'année

prochaine, leur enlever leur salaire. M. Monney ne sait pas si ce mode de fonctionnement est appréciable. Il trouve que c'est dénigrer le travail des conseillers administratifs. Mais le Conseil municipal peut continuer de la sorte, supprimer l'année prochaine d'autres frais du Conseil administratif et, dans cinq ans, les conseillers administratifs auront CHF 0.-, ce qui est parfait pour des personnes qui représentent la commune, et qui sont aussi tous les soirs en commission – et l'on sait le nombre de séances qui ont lieu.

M. Pistis rappelle que, sur les 45 communes, seuls les conseillers administratifs de la commune de Carouge touchaient des jetons de présence. M. Monney défend-il la classe moyenne ou les riches ? M. Pistis est scandalisé. On demande aux contribuables carougeois une augmentation des impôts pour leur retirer des prestations telles que les frais d'ensevelissement, et M. Monney vient aujourd'hui réclamer des jetons de présence supplémentaires pour les conseillers administratifs qui ont la meilleure rémunération de tout le canton. Que M. Monney défende la classe moyenne ! La ligne à CHF 4'500.- concerne l'indemnité de déplacement. M. Pistis rappelle que la commune met à disposition de la population un abonnement CFF. Les conseillers administratifs peuvent également prendre cet abonnement CFF. La plupart des conseillers fédéraux se déplacent en train. Les conseillers administratifs de Carouge ne peuvent donc pas se déplacer en train ? C'est scandaleux.

Mme Molinari croit que M. Pistis fait un grand mélange. D'abord, il n'est pas question de jetons de présence. La motion du MCG vise à complètement bloquer les possibilités de fonctionnement sérieux du Conseil administratif. Mme Molinari trouve cela extrêmement regrettable. Et maintenant, M. Pistis parle d'abonnement CFF. Elle se demande dans quelle mesure ces deux amendements ont été réfléchis. Tout à l'heure, M. Pistis parlait d'abonnement Unireso, maintenant il parle d'abonnement CFF, ce n'est pas du tout la même chose. Mme Molinari trouve cela très amateurial. Finalement, ces amendements ne visent pas à couper de prétendus privilèges, mais plutôt à mettre des barrières dans le mode de fonctionnement du Conseil administratif et à l'empêcher de mener une politique cohérente comme il l'a fait jusqu'à présent.

Mme Morisod trouve cet amendement petit et mesquin. Si c'est cela, la politique, cela lui fait peur. Elle pense que le MCG essaie de prendre une revanche.

Mme Decnaeck rejoint les propos de Mme Molinari. M. Pistis parle d'abonnement CFF. En fait, il faut offrir aux trois conseillers administratifs un abonnement général.

Le Président suspend la séance quatre minutes.

Le Président demande aux conseillers municipaux de s'abstenir de s'invectiver et de s'insulter. Il les prie de respecter l'opinion de chacun.

M. Pistis annonce qu'en concertation avec les autres groupes, le MCG retire cet amendement.

Ligne 02 000 318.14 – Conseil administratif – Natels – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 3'500.-, variation - CHF 1'700.-, nouveau total CHF 1'800.-

M. Pistis relève que ceux qui ont eu l'occasion de regarder les lignes budgétaires des années précédentes auront constaté que les frais d'abonnement s'élèvent à un montant de CHF 3'500.-. Ils auront également pu constater que ce montant n'est jamais respecté mais qu'il est largement dépassé et avoisine les CHF 4'500.-. Cela revient à dire que certains factureraient leurs frais de roaming aux contribuables. De manière très objective, le MCG propose un abonnement à CHF 50.- par mois et par conseiller administratif. C'est tout à fait

correct, on en trouve sur le marché. Puisqu'ils sont trois conseillers administratifs, cela fait...

Le Président se permet d'interrompre M. Pistis parce que cela a déjà été dit dans la déclaration du MCG. On se répète.

M. Pistis termine son intervention. Le MCG propose donc de diminuer le montant à CHF 1'800.- pour les trois conseillers administratifs. C'est correct et raisonnable.

M. Monney invite le Président à demander M. Pistis s'il va proposer un abonnement chez Medinex, par exemple.

Puisque M. Pistis a été mis en cause personnellement, il réplique à M. Monney. Bien sûr, quand on manque d'arguments, on fait ce genre d'interventions. Que M. Monney sache que d'autres opérateurs proposent des abonnements, comme Swisscom à CHF 45.- par exemple. M. Pistis fait également remarquer que la pratique au niveau du Conseil d'Etat est de mettre au maximum CHF 50.- par mois, soit le prix moyen d'un abonnement. Aujourd'hui les prix ont passablement chuté, il n'y a rien de vexant à adapter les frais à ce qui se pratique sur le marché. Ce que demande le MCG est correct. Encore une fois, le Conseil administratif doit être exemplaire. Aujourd'hui, on ne peut pas justifier plus de CHF 4'500.- par année de frais de communications.

Mme Lammar apporte une information sur cette ligne. La commune a un contrat général avec le prestataire de services sur toute la téléphonie. Il faut savoir qu'en contrepartie d'un abonnement de natel qui effectivement peut paraître un peu cher, la commune bénéficie de la gratuité des lignes téléphoniques fixes au sein de la mairie et de tous les services de l'administration. C'est un *deal* qui a été fait avec le prestataire de services. Si la commune revient sur ce *deal* en supprimant certains abonnements, elle risque d'obtenir moins d'avantages sur le reste, parce que le contrat a été négocié de manière globale entre les abonnements de natel et la téléphonie fixe.

M. Pistis rappelle que ce n'est pas la première fois que le MCG propose ce genre d'amendements. A l'époque, le MCG voulait même supprimer cette ligne. Jamais le Conseil administratif n'a fait le nécessaire pour s'adapter aux demandes et à la politique qu'entend mener le MCG. Aujourd'hui, c'est un signal clair. CHF 1'800.- pour les communications, c'est tout à fait correct. On supprime à certains employés du jour au lendemain CHF 150.-, 200.- ou 300.- par mois ; ou encore, on augmente de manière volontaire les primes d'assurance maladie, ce qui a un impact sur le revenu à la fin du mois. En proposant un abonnement à CHF 50.- par mois et par conseiller administratif, le MCG n'est pas dans les extrêmes. C'est au Conseil administratif de faire des choix stratégiques afin que les frais de communications puissent diminuer. En tant que simple conseiller municipal, M. Pistis lit dans le classeur que le Conseil administratif lui a fourni : « Conseil administratif – Natels », et non pas « Conseil administratif – Natels, abonnement en lien avec d'autres lignes ».

Mme Lammar souligne que, dans le budget, il faut mettre des lignes distinctes pour le plus de transparence possible. Il y a des lignes afférentes aux frais de téléphonie fixe, aux frais de natel, aussi aux frais de natel au niveau des services. Ce sont des éléments qui auraient pu être donnés en commission. Mme Lammar les donne ce soir puisque la question n'a pas été posée en commission. Elle donne ces indications ce soir pour que les conseillers municipaux aient tous les éléments en main pour se prononcer sur cet amendement.

M. Prod'hom souligne que les conseillers administratifs sont quand même des employés de la commune, leur mission est de pouvoir faire fonctionner la commune au mieux avec les ressources à disposition – inviter un conseiller d'Etat, se déplacer, téléphoner, être joint en temps utile. Ils doivent faire preuve d'une grande disponibilité. Les rémunérations des

conseillers administratifs carougeois ne sont pas énormes. Le budget 2016 est de CHF 102 millions, et l'on est en train de parler de CHF 50.- par mois. Il y a vraiment un problème d'échelle dans ces propositions d'économies. Ce que le MCG cible, comme l'a dit Mme Molinari, c'est le fonctionnement du Conseil administratif et des services administratifs auxquels, par ailleurs, on donne de plus en plus de missions, auxquels on demande d'être efficaces, d'être à l'écoute de la population. M. Prod'hom trouve cela complètement hors de propos. Il invite les conseillers municipaux à arrêter ces attaques contre le Conseil administratif et à ne pas voter ces amendements, qui sont ridicules – le public présent peut mesurer l'échelle des mesures d'économies que le MCG propose ici, sur un budget de CHF 102 millions.

M. Pistis ne met pas en cause les élus, il ne met pas en cause les groupes politiques. Ce que cet amendement vise, c'est l'exemplarité de la politique que veulent mener le Conseil municipal et le Conseil administratif. Ce ne sont pas des attaques personnelles, ce ne sont pas des attaques ciblées, c'est une proposition correcte d'un abonnement de natel à CHF 50.- par mois et par conseiller administratif. Aujourd'hui, la majorité des Carougeois a ce type d'abonnements. Il n'est pas acceptable que les trois conseillers administratifs dépensent plus de CHF 400.- par mois pour des frais de communications. Il ne s'agit pas d'attaques personnelles, mais de rigueur.

L'amendement est refusé par 17 non, 13 oui et 1 abstention.

Ligne 30 573 36 510 - Association Théâtre Alchimic – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 200'000.-, variation de + CHF 50'000.-, nouveau total CHF 250'000.-

Ligne 30587.365.10 – Théâtre des Amis – proposition d'amendement déposée par le MCG : ancien total CHF 930'000.-, variation - CHF 150'000.-, nouveau total CHF 780'000.-

Mme Buchs indique que le sujet a été abordé en commission des Finances. Tous les contrats de subvention pour les théâtres arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Il avait été convenu que le Conseil administratif reviendrait en commission soit de la Culture soit des Finances pour rediscuter de tous ces contrats de subvention. Il conviendrait donc de retirer ces amendements et de faire les choses tranquillement, au lieu de voter ce soir sans vraiment avoir d'explications sur ces subventions.

M. Pistis annonce que le groupe MCG retire ces amendements puisqu'effectivement des discussions auront lieu sur une certaine période. Par contre, le groupe MCG sera présent lors des prochaines négociations sur les variations qui seront accordées à différents prestataires.

Ligne 09 000 311 16 – Autres charges – Site internet de la Ville de Carouge – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 20'000.-, variation - CHF 15'000.-, nouveau total CHF 5'000.-

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans la déclaration, le PLR considère que ce qui figure sur le site internet actuel de la ville de Carouge convient. Le site a déjà été largement refait et le PLR pense qu'il suffit de le maintenir, sans le développer davantage. Pour cette raison, le PLR propose de réduire de CHF 15'000.- le montant de l'enveloppe, pour obtenir un total de CHF 5'000.-.

M. Meyer croit que, dans un tel cas, il faudrait quand même donner au Conseil administratif la possibilité d'expliquer cette ligne budgétaire, même si des explications ont été données en commission des Finances. Il demande donc au Conseil administratif de justifier ce poste

budgétaire.

Mme Lammar souligne qu'il est très important de pouvoir maintenir et continuer à développer ce site. Elle prend un exemple tout récent. Mardi dernier, une séance publique initiée par les Intérêts de Carouge a eu lieu afin de voir quelles étaient les problématiques rencontrées par les commerçants, quel était l'avenir pour les commerces de Carouge. Est assez rapidement apparue dans les discussions la problématique de la visibilité et de la manière de développer encore davantage la collaboration entre la commune et les commerçants. Une possibilité évoquée parmi d'autres est le développement d'applications. Les collaborations entre les commerçants et la commune sont indispensables pour l'avenir du commerce à Carouge et pour l'avenir de Carouge. C'est une des raisons pour lesquelles il est important aussi de pouvoir développer le site internet. Les CHF 5'000.- que le groupe PLR veut laisser couvrent simplement les frais de base. Il n'y aurait donc plus d'argent ni pour les photographes ni pour des reportages. Ce serait dommage de ne pas pouvoir faire vivre le site de manière plus dynamique. Un reportage coûte en moyenne entre CHF 2'000.- et CHF 2'500.-. Encore un dernier argument, s'il en faut un : on est dans l'ère du multimédia. Le multimédia se développe, tous les jours il y a des nouveautés. Pour rester attractif, pour développer aussi le tourisme à Carouge, etc., le multimédia est un élément important et fait partie de la ligne budgétaire du site internet. Cette ligne ne concerne donc pas uniquement le site et son hébergement.

M. Morex aimerait faire deux remarques. D'abord, le Président expliquera à M. Meyer, qui est nouveau au Conseil municipal, et à M. Monney, qui lui est plutôt ancien, tout comme M. Morex d'ailleurs, que toutes les discussions ont déjà eu lieu au sein de la commission des Finances. Si le Conseil administratif veut prendre la parole, il le fait, s'il ne le veut pas, il ne le fait pas. M. Meyer n'a pas à inciter le Conseil administratif à prendre la parole chaque fois qu'un amendement est proposé. Le Conseil administratif est assez grand pour la demander s'il la veut. Ensuite, par rapport à l'amendement présenté par le PLR, M. Morex a bien entendu les explications de Mme Lammar. Mais la séance de la commission des Finances et la préparation des amendements ont eu lieu avant la réunion avec les Intérêts de Carouge. Par conséquent, on ne peut pas tenir compte de ce que Mme Lammar vient de dire.

Mme Lammar reconnaît que le PLR ne pouvait pas, au moment de déposer cet amendement, tenir compte de cet élément. Maintenant, le Conseil municipal est en train de voter l'amendement et Mme Lammar lui donne cet élément suite à ce qui s'est passé mardi dernier.

Selon M. Gerster, on ne peut pas avoir un discours à géométrie variable, où l'on reproche au MCG de ne pas avoir assisté aux commissions, reproche que l'on ne peut pas faire au PLR donc on demande au Conseil administratif d'intervenir. Le PLR fait des propositions, la gauche est d'accord ou non, elle a le droit de voter pour ou contre ou de s'abstenir, et on avance, parce qu'autrement le Conseil municipal est ici jusqu'à 04h00 du matin pour des détails. Le PLR a fait ces coupes dans un esprit global, comme expliqué dans sa déclaration. Il est choqué que le gain de CHF 1,7 million que la commune a eu cette année en apport unique soit tout de suite utilisé pour payer des charges fixes. L'année prochaine, où trouvera-t-on ces CHF 1,7 million ? Plutôt que de faire une méchante coupe l'année prochaine, le PLR propose des coupes qui, peut-être, ne sont pas très heureuses mais qui sont présentées selon les informations que le PLR a reçues pendant les commissions. De toute manière, il faudra faire des coupes l'année prochaine. Donc le PLR préfère présenter cette année de petites coupes à différents endroits que le PLR a estimés appropriés, en discussion avec le PDC, voire avec le MCG. Maintenant, la gauche est d'accord ou non, elle vote en conséquence, mais elle ne va pas demander à chaque fois que le Conseil administratif et tout le monde s'expriment parce qu'elle n'est pas d'accord avec l'amendement. La séance du budget est déjà généralement assez longue. Plus tôt, M.

Prod'hom s'est un peu emporté en disant que le Conseil municipal faisait de l'épicerie. En l'occurrence, l'épicerie du PLR est justifiée par ce discours.

Le Président rappelle que chacun peut s'exprimer. C'est le b.a.-ba.

Mme Marti espère avoir bien écouté la déclaration du PLR. Le PLR accepte le poste d'accueil pour le musée, qui va aussi faire office d'accueil touristique. Aujourd'hui, un accueil touristique ne va pas sans le développement d'applications, sans la mise à jour du site internet. Qui dit développement du tourisme, dit développement des outils technologiques. Mme Marti comprend mal que le PLR fasse une coupe sur le site internet et, en même temps, accepte de développer le tourisme.

M. Baertschi trouve que l'intervention de M. Meyer a permis d'éclaircir deux choses. D'une part, un élément nouveau est apparu avant-hier, par rapport à la séance de la commission des Finances. D'autre part, M. Baertschi préfère que le Conseil municipal ait une discussion aujourd'hui plutôt qu'un dépassement de cette ligne en fin d'exercice parce que l'on aura envoyé au Conseil administratif le message contradictoire de soutenir d'un côté le commerce local et le tourisme et de ne rien dépenser de l'autre côté. Il faut ouvrir les yeux. M. Baertschi espère que le Conseil municipal n'aura pas chaque fois une discussion sur toutes les propositions d'amendement, mais en l'occurrence, même s'il s'agit d'un détail, la discussion doit avoir lieu ici puisqu'elle n'a pas eu lieu en commission.

L'amendement est accepté par 15 oui, 14 non et 2 abstentions.

Ligne 62 000 311 85 – Administration et divers – Acquisition mobilier et agencement – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 50'000.-, variation - CHF 20'000.-, nouveau total CHF 30'000.-

Ligne 62 000 311 85 – Administration et divers – Acquisition mobilier et agencement – proposition d'amendement déposée par M. Baertschi : ancien total CHF 50'000.-, variation - CHF 20'000.-, nouveau total CHF 30'000.-

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans la déclaration, le PLR demande le retrait de CHF 20'000.- parce qu'il lui a semblé qu'il fallait une vision globale pour cette place et qu'il était prématuré d'investir CHF 20'000.- pour ces deux bancs.

M. Monney souligne que ces bancs ont été demandés par des personnes âgées. Actuellement, les personnes âgées ne peuvent pas s'asseoir sur les bancs de la place du Marché. Les bancs circulaires auraient permis à ces personnes d'avoir un endroit où s'asseoir. C'est une demande qui a été faite par plusieurs habitants de Carouge. Il est dommage de ne pas entrer en matière sur ces bancs circulaires.

M. Baertschi s'étonne de cette proposition. La place du Marché de Carouge est un très fort centre d'identification, qui a son histoire. Il y a actuellement neuf bancs Récamier qui ont aussi des dossiers – il faut arrêter de traiter les choses comme si tout le monde était invalide (M. Baertschi précise qu'il respecte les invalides, son père était invalide quand il est décédé en début d'année). Il y a maintenant deux bancs qui permettent aux personnes âgées de s'asseoir sur cette place. La commune ne va pas commencer à multiplier la quincaillerie sur la place du Marché. Ces bancs circulaires sont très discutables, ils sont hors de prix. Il y avait des bancs en bois autrefois, qui étaient beaucoup plus simples, que l'on trouve dans l'ouvrage de Corboz. Aujourd'hui on propose des bancs design d'une lourdeur incroyable qui coûtent CHF 10'000.- pièce. C'est ne pas respecter le citoyen. C'est la raison pour laquelle M. Baertschi a déposé cet amendement.

Selon M. Prod'hom, une ville évoluée, elle a des besoins qui sont ceux formulés par ses habitants. Il se trouve que les bancs Récamier, qui sont bien, sont néanmoins trop bas pour des personnes âgées. Les bancs qui ont été mis en bas de la place sont tout le temps utilisés ; il est agréable de s'y installer, M. Prod'hom les utilise régulièrement. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait figer dans le temps l'image que la place avait à une époque donnée. Il est important de savoir évoluer, de savoir passer les époques. De plus, l'aménagement des bancs circulaires est réversible. Ce sont des bancs relativement légers et qui seront utilisés. M. Prod'hom ne comprend pas cet amendement, qu'il ne votera pas.

M. Barthassat signale que le PDC suivra l'amendement du PLR, non pas parce qu'il ne veut pas que les gens puissent s'asseoir à la place du Marché, mais pour pouvoir examiner un plan d'ensemble en commission. M. Barthassat rejoint à la fois M. Baertschi et M. Prod'hom : si effectivement il ne faut pas se figer dans le temps, il faut néanmoins se souvenir de ce qui s'est passé. Il sera intéressant de pouvoir discuter en commission avec des professionnels qui peuvent donner des explications sur les nouveaux designs et sur l'ancien modèle, sur les prix, sur les nouveautés qui se marieront avec les anciennes choses sur la place. C'est pour que cette discussion puisse avoir lieu en commission que le PDC votera l'amendement du PLR.

M. Baertschi remarque qu'il est aussi possible d'ajouter des bancs Récamier. Il y en a déjà neuf, que la commune en ajoute deux au moment opportun. Il rejoint les propos de M. Barthassat, il faut une discussion, laquelle ne peut pas avoir lieu dans le cadre de l'examen d'une ligne budgétaire.

M. Monney est partiellement d'accord avec M. Barthassat. Il propose également d'en discuter en commission, mais pour venir en commission avec une proposition, il faut un montant. Il veut bien renoncer à l'idée des bancs circulaires, mais le Conseil municipal pourrait voter ce montant et laisser la possibilité au Conseil administratif de proposer d'autres bancs en commission. Si ces CHF 20'000.- sont supprimés, des propositions pourront être faites en commission, qui pourra certes en discuter, mais il ne sera pas possible d'installer quoi que ce soit. M. Monney trouverait cela dommage. Il est prêt à entrer en matière pour revoir le design des bancs, mais il encourage le Conseil municipal à voter ce budget. Le Conseil administratif aura pris note des diverses interventions faites ce soir et viendra avec d'autres propositions. Le Conseil municipal peut lui demander de s'engager à ne pas mettre en place les bancs circulaires qui ne conviennent pas à la majorité du Conseil municipal et de venir en commission avec d'autres propositions. Mais il faut au moins laisser la porte ouverte et donc voter ces CHF 20'000.-.

Mme Molinari rappelle que voter un budget, ce n'est pas voter l'obligation de dépenser, mais voter le principe d'inscrire un montant qui peut être utilisé pour un objectif spécifique. C'est vrai qu'il y a eu des demandes de la part de personnes âgées qui ont de la peine à s'asseoir sur des bancs qui sont bas. Mme Molinari est aussi d'accord d'en discuter en commission, mais elle trouverait dommage de couper aujourd'hui cette possibilité de dépenser qui fait suite à la demande de personnes âgées. Elle n'est pas opposée à ce que l'ensemble de l'aménagement soit discuté, mais elle espère que cela ne se terminera pas comme pour les rues piétonnes, dont le montant prévu pour l'aménagement a été coupé, et depuis l'on entend dire : comment se fait-il que ces rues piétonnes soient tristes à ce point ?

L'amendement est accepté par 18 oui, 13 non et 0 abstention.

Ligne 62 001 314 34 – Route-Pont – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 50'000.-, variation - CHF 20'000.-, nouveau total CHF 30'000.-

Mme Lammar n'a pas le souvenir que cette question ait été abordée en commission, raison

pour laquelle elle souhaite apporter ici des explications. Si cette ligne concerne l'entretien des ponts, elle concerne aussi et surtout l'enlèvement des troncs qui se trouvent régulièrement coincés en bas des ponts et qui menacent la stabilité de ces ponts. Des opérations d'enlèvement des troncs, auxquelles participe la PC, sont menées relativement régulièrement. Cette année, il y a eu deux opérations menées par la PC pour enlever des troncs coincés sous les ponts. Avec la crue de l'Arve de cette année, on voit toute l'importance de ces opérations. Il faut espérer que des crues de cette ampleur n'auront pas lieu chaque année, mais on ne peut pas exclure qu'avec la météo qui varie de manière très importante, il n'y ait pas encore passablement de problématiques de ce genre. Il est important d'avoir un montant à disposition qui permette d'enlever les troncs lorsque cela s'avère nécessaire.

Mme Zuber indique que le PLR propose donc d'enlever CHF 20'000.- pour revenir au budget 2015. Par rapport au réel 2014, l'augmentation prévue était de 1'109%, ce qui est impressionnant. Le PLR propose simplement de revenir au budget 2015. Mme Zuber se permet ensuite de rappeler que la première commission des Finances a été inondée de questions – le président a déprimé de l'heure de fin. Ces questions ont été posées. Si l'on pouvait éviter de redire vingt fois au PLR que les sujets n'ont pas été abordés... Pour répondre à une autre remarque qui a déjà été faite deux fois, le PLR a bien compris ce qu'était un budget : une autorisation de dépense, et non pas une obligation. Mais il y a des dépenses qu'il ne souhaite pas autoriser, c'est pourquoi il fait ces coupes. Il a bien compris qu'il ne s'agit pas d'une obligation mais il s'agit quand même d'une autorisation qu'il ne souhaite pas donner. Il propose donc de redescendre ce budget au niveau de 2015, soit CHF 30'000.-, ce qui est bien plus que le réel 2014 qui était à CHF 4'000.-.

M. Walder apporte un complément. Dégager les ponts est une obligation légale. Lorsque le Conseil administratif aura une demande du canton pour dégager des ponts, le Conseil administratif devra venir avec une délibération qui mettra entre quatre et six mois pour être votée... Par conséquent, si ce montant est réduit, il y aura un dépassement sur cette ligne budgétaire, puisqu'il s'agit d'une obligation légale. Les conseillers municipaux doivent savoir que, même si les ponts sont à la charge de la ville de Genève et de la ville de Carouge, les travaux à faire sur les ponts pour des questions de sécurité sont exigés par le canton. Le Conseil municipal peut baisser cette ligne, mais cela n'aura que peu d'effet puisqu'il ne peut pas décider de déroger aux obligations légales, la sécurité des citoyens étant prioritaire dans ce canton.

Mme Molinari relève à son tour que, selon la loi, la commune a l'obligation de gérer les ponts et les crues qui peuvent survenir. Il y a des questions de sécurité. Si une majorité du Conseil municipal veut couper la ligne, très bien, mais il y aura des dépassements en cas de situation comme celle que l'on a connue cette année et qui, malheureusement, se reproduira de plus en plus souvent avec les changements climatiques. Cette décision n'aura pas d'effet sur l'obligation de la commune d'entretenir les ponts. Par conséquent, Mme Molinari ne comprend pas cet amendement.

M. Monney ne comprend pas non plus cet amendement. S'il ne faut pas enlever de troncs, cette ligne budgétaire ne sera pas utilisée. M. Antonioli, qui est pompier, doit connaître la problématique. Encore une fois : s'il y a des troncs, la commune a l'obligation de les enlever, elle les enlèvera, et s'il n'y en a pas, elle ne dépensera pas le montant budgété. Il s'agit vraiment d'une économie « bout de bois » – c'est le cas de le dire.

L'amendement est refusé par 18 non, 13 oui et 0 abstention.

Ligne 05 000 318 61 – Administration – Frais de réception – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 150'000.-, variation - CHF 30'000.-, nouveau total

CHF 120'000.-

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans la déclaration, le PLR a fait une coupe parce qu'il pense que la commune peut couvrir ces frais de réception avec CHF 120'000.-.

M. Pistis a un peu de difficulté à comprendre. Lorsque le MCG propose de réduire de CHF 4'500.- la ligne Conseil administratif – Indemnité de déplacement, on crie au scandale, on dit que le Conseil administratif va être bloqué à Carouge, qu'il ne pourra plus se déplacer. Maintenant, le PLR propose un amendement, que le MCG va bien sûr soutenir, sur une ligne de CHF 150'000.-. Donc concrètement, le Conseil municipal aurait dû accepter l'amendement MCG de CHF 4'500.-. La gauche le roule dans la farine quand elle dit que ces pauvres conseillers administratifs ne pourront plus se balader à gauche et à droite. M. Pistis trouve scandaleuse la manière dont on traite les amendements du MCG en disant que les conseillers administratifs ne pourront plus sortir de Carouge, alors qu'ils dépensent plus de CHF 120'000.- en frais de représentation.

M. Walder relève que cette ligne se rapporte non pas aux frais de représentation mais bien aux frais de réception. Cette ligne concerne les grandes soirées organisées par la commune, l'apéritif des sociétés, la soirée des 18 ans, les nouveaux citoyens, etc. L'autre ligne concernait les frais de représentation lorsque le Conseil administratif invite à manger des personnes extérieures à la commune pour tisser des liens. Effectivement, la commune peut faire un repas pour les nouveaux citoyens où elle enlève 30% du fromage dans la fondue, comme cela elle économise 30% des coûts. Mais ce n'est peut-être pas là où se situe l'économie la plus urgente. Cela dit, le Conseil administratif laisse bien sûr le Conseil municipal décider.

M. Meyer est résident et citoyen relativement nouveau à Carouge : il est ici seulement depuis dix ans. L'une des choses qui l'ont impressionné, c'est la capacité de la ville à avoir une politique d'intégration active. Cela se rapporte aux étrangers qui après huit ans ont le droit de vote, cela se rapporte aux jeunes qui deviennent citoyens, cela se rapporte aux personnes qui sont naturalisées. Au vu de la participation aux votations et aux élections qui est à Genève probablement l'une des plus basses de Suisse, faire ce genre d'activités semble être un devoir civique. Carouge a une très bonne politique dans ce sens. Par ce genre de manies de vouloir couper à gauche et à droite simplement pour le symbole ou la discipline, on saborde en fait des politiques que l'on approuve par ailleurs. Etre pour cet amendement, c'est être contre la politique d'intégration de la commune. Il faut choisir.

Mme Molinari pense que M. Meyer met le doigt sur quelque chose d'extrêmement important et que chacun devrait avoir à cœur : le lien social dans la commune. Cette ligne n'est pas pour faire la fête, boire et manger en tant que tels. Elle permet à des groupes de personnes de la cité de se retrouver autour d'une thématique particulière. Pour les nouveaux citoyens, il y a toute la question de l'intégration, de l'échange, de la création d'un premier lien avec les autorités et les autres personnes qui viennent d'arriver dans la commune, qu'elles arrivent d'une autre commune genevoise, qu'elles soient suisses ou étrangères. Il y a l'accueil civique des jeunes qui fêtent leurs 18 ans, accueil qui, pour Mme Molinari, est symboliquement extrêmement important. Il y a l'apéritif du Nouvel An pour remercier les membres des sociétés carougeoises qui s'engagent de manière bénévole pendant des mois ou des années pour le bien-être de la cité. Mme Molinari trouverait grave le fait de couper cette ligne parce que cela signifierait diminuer de manière importante ces moments de lien social et d'intégration dans la commune. Elle prie donc le Conseil municipal de rejeter cet amendement du PLR.

M. Voignier aimerait quand même rectifier quelques petites choses. Il ne pense pas que l'apéritif communal n'ait pas été fait jusqu'à présent, il ne pense pas que la soirée des

nouveaux citoyens n'ait pas été faite, il ne pense pas que toutes les activités d'intégration de la population n'ont pas été faites. Au contraire, la commune est louée depuis de nombreuses années pour ces fêtes, ces activités, etc. Le PLR ne demande pas de supprimer cette ligne. Il faut arrêter de tenir de tels propos, de dire que le PLR est contre l'intégration. Mais parlons de chiffres, puisqu'il s'agit du budget. Le réel 2014 était de CHF 113'000.-. En 2014, toutes ces fêtes ont eu lieu, tout le monde a été invité, et le fromage n'était pas coupé à 30%. Aujourd'hui, le PLR propose CHF 120'000.-, soit plus que le réel 2014. Le PLR dit simplement de prendre en compte les moyens de la commune, de ne pas augmenter systématiquement ces lignes. Il faut arrêter de prêter au PLR la volonté de supprimer des soirées d'accueil. Pour ce qui est de l'apéritif communal, la commune est très impliquée dans les sociétés communales. Ce n'est pas uniquement à l'apéritif communal que l'on voit l'implication de la commune dans les sociétés communales. M. Voignier demande donc aux intervenants d'être corrects et de tenir des propos qui correspondent aux chiffres. Les chiffres étaient de CHF 113'000.- en 2014 et le PLR demande CHF 120'000.- au budget 2016. Voilà la réalité. Et cela permettra de faire toutes les fêtes.

M. Monney a relu les PV. Le PLR n'en a pas du tout parlé en commission, il n'a posé aucune question. Il est facile de dire que l'on veut supprimer CHF 20'000.-, mais le PLR veut-il supprimer une manifestation en particulier ? Le PLR essaie de rattraper ce fameux CHF 1,7 million que la commune a touché, donc il tape partout et n'importe comment. Il est dommage de pratiquer de la sorte. A Carouge, on ne fait pas la politique de cette manière.

M. Voignier confirme que le PLR a dit qu'il travaillait sur ce CHF 1,7 million. Ceux qui ont assisté aux séances de la commission des Finances se rappelleront que le PLR a bien posé une question : il a demandé si l'on pouvait l'assurer de ce montant de péréquation dans le futur. On lui a répondu que la commune aura quelque chose, mais en tout cas pas ce montant. Il faut être réaliste. Sur le CHF 1,7 million, le PLR a été recherché CHF 700'000.-. CHF 1 million est donc déjà « dépensé ». Il faut être cohérent. Le boni annoncé est de CHF 100'000.-, et quand le PLR a posé la question en commission des Finances, on lui a dit que la marge était déjà descendue à CHF 20'000.-. La population doit l'entendre. Et quand on dit à M. Voignier qu'il est contre l'intégration, il trouve cela très déplacé, d'où sa réaction énervée.

Le Président invite néanmoins M. Voignier à ne pas s'énerver. Il faut essayer de se parler et de respecter l'opinion d'autrui.

M. Mutzenberg revient aussi aux chiffres. M. Voignier a évoqué CHF 113'000.- au réel 2014, mais s'il se donne la peine de remonter un peu plus loin, il verra qu'il y a CHF 128'000.- au réel 2013 et CHF 144'000.- au réel 2012. Il faudra fatalement supprimer certaines réceptions. Il est faux de dire, en se basant seulement sur les chiffres de 2014, que la commune ne supprimera rien. Le PLR dit toujours qu'il ne faut pas mentir au public et M. Mutzenberg pense qu'en effet, il y a des obligations importantes de vérité. Fatalement, avec CHF 120'000.-, il va falloir couper par rapport à 2012 et 2013.

L'amendement est accepté par 17 oui, 14 non et 0 abstention.

Ligne 78 410 319 74 – Association du poulailler des Tours – gratuité – proposition d'amendement déposée par le PLR : - CHF 1'662.-, la ligne est supprimée

Mme Zuber indique, comme annoncé dans la déclaration, qu'il s'agit d'un amendement certes symbolique mais que le PLR regrette que le Conseil administratif ait décidé de privatiser une partie du domaine public sans assurer aucune contrepartie à la population. Les poules sont enfermées, ou alors elles sont cachées quand on vient essayer de les voir avec les enfants. Pour les enfants, il n'y a à aucun moment la possibilité de rentrer, par

exemple par le biais d'une permanence ou de visites des écoles. Par conséquent, quelques personnes privatisent du domaine public sans rien payer et en ne donnant aucune contreprestation à la population. A noter aussi que la commune a payé toute l'installation et les poules, ce qui a coûté très cher. Le PLR demande au Conseil municipal de supprimer cette ligne.

Mme Marti admire le souci d'économie du PLR, mais elle ne peut pas recevoir l'argument de l'espace public – elle va essayer de ne pas s'énerver – parce que l'espace public est privatisé ne serait-ce que du fait de l'occupation par les voitures. Et qu'on ne lui rétorque pas que les automobilistes payent une redevance, parce que le m² à Genève vaut bien plus que ce que les automobilistes payent en occupant l'espace public qui ne peut pas être dévolu aux enfants pour jouer, qui ne peut pas être dévolu au logement, qui ne peut pas être dévolu aux loisirs. Concernant le poulailler, la commune peut demander qu'il y ait une interaction avec les écoles. Mme Marti pense du reste que cela va être fait. Mais elle trouve ridicule d'avancer l'argument de la privatisation de l'espace public par le poulailler pour supprimer CHF 1'600.-.

M. Baertschi relève que l'on peut parler peut-être de bobos qui s'intéressent à s'occuper de poules en ville. C'est une tendance que l'on retrouve dans certaines communes, notamment en Belgique où des communes offraient deux poules aux citoyens pour leurs œufs et pour qu'elles mangent les déchets. La commune doit probablement demander une ouverture de ce poulailler, notamment aux écoles. Mais c'est leur faire un mauvais procès que de vouloir, pour des clopinettes, leur supprimer la subvention.

M. Mutzenberg rappelle que ce poulailler est très récent. On ne peut pas faire le procès à ceux qui ont initié cette idée de ne pas avoir déjà pris contact avec toutes les écoles. Il sait que les enfants s'y rendent régulièrement avec l'association AFJ GSO (anciennement « les Poussins »). Faire ce procès, alors que l'association du poulailler des tours n'existe même pas depuis un an, et pour une somme dérisoire, c'est vraiment mesquin, pour reprendre le terme employé par Mme Morisod.

M. Walder précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais bien d'une gratuité d'usage du domaine public, comme la ville de Carouge en octroie par exemple pour des potagers urbains ou lors de manifestations qu'elle estime d'utilité publique. Le règlement relatif à l'utilisation du domaine public le prévoit. La privatisation du domaine public existe aussi pour des projets à but lucratif – M. Walder parle des terrasses de café – mais contre paiement. Il n'y a donc aucune spécificité pour ce poulailler. On peut être pour ou contre ce poulailler. On peut effectivement discuter d'utiliser cet espace comme le sera le point d'eau en création à Grange-Collomb. Il y a d'ailleurs des contacts en ce sens, mais il s'agit d'un projet nouveau. Il ne faut pas faire de mauvais procès à cette initiative, qui est une initiative citoyenne. Et encore une fois, il n'y a pas d'exception dans l'octroi de la gratuité du domaine public pour l'association du poulailler des tours.

M. Etienne précise que cette association, qui est certes petite, s'est constituée et, comme toute association, elle a certainement des statuts. Il est faux de parler ici de privatisation du domaine public – c'est le même principe que lorsque la commune met un local à disposition d'une association. C'est faire un mauvais procès à ces personnes qui ont lancé une initiative citoyenne. Aujourd'hui, on a besoin de toutes ces initiatives et actions citoyennes qui permettent d'ouvrir nos yeux sur un monde meilleur.

M. Monney est admiratif devant les économies du PLR. Plus sérieusement, avant de supprimer cette gratuité, le PLR aurait pu quand même attendre que l'association se mette en place. L'association n'existe que depuis six mois. Elle n'est peut-être pas très ouverte aux écoles pour l'instant, mais il faut lui laisser le temps de prendre contact avec les écoles. M.

Monney trouve mesquin de s'amuser ainsi à supprimer la gratuité – cela a déjà été dit par un préopinant. Avec ces CHF 1'600.-, le PLR va peut-être bientôt arriver aux CHF 1,7 million qu'il veut économiser – courage !

Mme Zuber n'a absolument pas fait de reproches à l'association. Elle pense que le Conseil administratif, quand il reçoit une telle demande et avant de privatiser le domaine public – parce qu'il s'agit d'une privatisation : Mme Zuber ne peut pas aller là-bas – pourrait s'assurer qu'il y ait des contreprestations. Elle considère que c'est le Conseil administratif qui aurait dû faire la proposition d'une contreprestation pour la population.

M. Monney relève que Mme Zuber aurait peut-être pu le proposer en commission, plutôt que de supprimer la gratuité. Il y aurait peut-être eu d'autres moyens d'y arriver. Le fait de supprimer cette gratuité est totalement gratuit et facile.

M. Mutzenberg souligne qu'il y a contreprestation. Il y a un accès, peut-être que beaucoup de conseillers municipaux n'ont pas eu la chance de voir les poules, mais cela participe du développement d'une accessibilité aux animaux, à tout ce qui est lié à la nature dans la ville, et c'est un projet de société. Il est important de soutenir cette association. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de contreprestation.

L'amendement est refusé par 17 non, 11 oui et 3 abstentions.

Ligne 09 001 318 25 – SURB, autres charges – Frais d'étude sur travaux – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 300'000.-, variation - CHF 300'000.-, nouveau total CHF 0.-

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans la déclaration, le PLR propose cette coupe parce qu'en commission, il n'a pas été convaincu de l'affectation concrète de ce montant et qu'il souhaite que le Conseil administratif revienne avec des délibérations quand il saura exactement à quelles études seront affectés ces CHF 300'000.-.

M. Walder explique qu'il s'agit d'études diverses qui sont menées au préalable des délibérations. Il donne un exemple : la création d'un parking aux Menuisiers. Dans le secteur des Menuisiers, un mandataire de la commune travaille avec tous les propriétaires ; ce travail de coordination a un coût. Lorsque le Conseil administratif vient présenter au Conseil municipal une délibération pour le rachat de la boucle du rondeau et pour la cession des parcelles de l'Etat à la ville de Carouge, par exemple, il doit au préalable mandater un notaire ou un juriste pour travailler avec lui sur ces projets. Venir avec une délibération pour chacun de ces mandats, ce serait paralyser totalement les projets d'urbanisme. Le PLR dit souvent que le secteur public devrait fonctionner comme le privé. Qu'il imagine un conseil d'administration qui paralyserait sa direction en lui coupant les moyens de mandater ne serait-ce qu'un juriste pour étudier quelque chose ! Quand le Conseil administratif vient avec une délibération, celle-ci a été préparée environ un mois et demi avant le Conseil municipal. Le Conseil municipal peut voter sur le siège ou non. Même s'il vote sur le siège, il faut encore compter 40 jours, soit le délai légal avant de pouvoir dépenser CHF 1.-. Lorsqu'un conseiller d'Etat – et cela arrive tous les mois – demande à la commune de participer au cofinancement d'études, que ce soit en matière de mobilité ou d'urbanisme, la ville de Carouge devrait donc attendre au moins quatre mois pour donner un avis favorable, même si le Conseil municipal est convaincu sur le siège. C'est totalement paralysant. M. Walder ne comprend vraiment pas l'objectif de cet amendement. Il peut donner encore quelques exemples. Il est impossible aujourd'hui de savoir combien coûtera l'année prochaine l'AMO pour Carouge Est, qui permet d'accompagner le développement selon les souhaits du Conseil municipal, c'est-à-dire selon le plan guide de Carouge Est qui a été avalisé à l'unanimité, sauf erreur, par le Conseil municipal. Le coût dépendra de la volonté des

promoteurs privés à faire développer leur secteur. Ou encore, la commune a négocié des servitudes de passage sur les parcelles qui sont en train de se construire à Pinchat, mais aussi sur le site de l'ancienne usine Similor. Ces servitudes permettront aux citoyens de traverser à pied ces parcelles. Les négociations avec les propriétaires sont menées avec l'aide d'avocats et d'experts qui savent quel est le champ de manœuvre de la commune, et ce dans le meilleur intérêt de la commune. Si la ville de Carouge ne peut pas les mandater, comment pourra-t-elle travailler avec les privés ? Il est fou de croire que le Conseil administratif peut, pour chaque étude, pour chaque dépense, venir devant le Conseil municipal avec une délibération. Qu'ils imaginent ce qu'il adviendrait si le service social devait venir devant le Conseil municipal pour chaque aide personnelle qu'il entend donner et attendre quatre mois ! Le PLR est en train de paralyser l'administration et M. Walder ne comprend vraiment pas cette volonté. Il croit que c'est l'amendement le plus hors de propos de toute la liste que le PLR a déposée.

M. Prod'hom souhaite renchérir. Il évoque le périmètre des Guillocheurs. Il rappelle qu'il est vice-président de la Fondation Emma Kammacher. Dans ce périmètre, il y a un très mauvais plan localisé de quartier, une dotation de terrain à la Fondation, l'impossibilité de construire parce que les loyers et les logements qui sont issus de ce plan localisé de quartier ne correspondent pas aux besoins prépondérants de la population. L'on a une grave crise du logement à Carouge mais plusieurs secteurs sont totalement bloqués, avec des promoteurs ou des propriétaires qui attendent de pouvoir valoriser intelligemment leur bien, en faisant par exemple des échanges de parcelles, et tout cela nécessite des études. La commune a été un acteur-clé dans ce périmètre qui, M. Prod'hom le pense, va se débloquer. Le but est de créer du logement de qualité avec une vision pour Carouge, qui est celle du plan guide. L'Etat a salué toute l'énergie que la commune a fournie. Il ne s'agit pas d'immenses mandats mais ils permettent de déclencher des opérations, de faire discuter ensemble les personnes concernées et de créer du logement à Carouge. M. Prod'hom prie le Président de transmettre à Mme Zuber qu'il l'invite à reconsidérer cet amendement, d'autant plus que la commune aura certainement, avec les postes d'urbanisme, de plus en plus de périmètres de ce genre à reconsidérer.

Mme Buchs demande premièrement, au nom du PDC, une suspension de séance de deux minutes. Deuxièmement, si elle peut comprendre que des études doivent être faites, elle pense que la plupart des études peuvent être incluses dans des projets de délibération, et à ce moment le Conseil municipal aura le temps d'en discuter – M. Prod'hom parlait du reste de projets existants, qui ont donc été votés. Par ailleurs, M. Walder disait qu'il fallait faire des études préalables. Il semble à Mme Buchs qu'il arrive à d'autres communes et au canton de voter des budgets spécifiques pour des études. Il ne s'agit pas d'objets qui viennent du jour au lendemain. Elle pense qu'un certain nombre d'études peuvent être prévues et n'ont pas besoin d'être lancées durant les trois semaines qui séparent deux séances du Conseil municipal.

M. Walder relève que Mme Buchs a raison : aujourd'hui, tout ce qui peut être inclus dans un projet de délibération l'est déjà. Mais on parle ici des études préalables. Par exemple, une étude est en cours sur la faisabilité du chauffage à distance dans le quartier de la Fontenette. Si l'étude de faisabilité confirme que cela fait sens économiquement, écologiquement et urbanistiquement, le Conseil administratif viendra avec un projet de délibération. Si l'étude démontre que cela ne fait aucun sens, il ne viendra pas avec un projet de délibération. Il en va de même, par exemple, pour une étude que le Conseil administratif aimerait lancer sur le réaménagement du rondou, sur les possibilités en matière de circulation – en souterrain ou non, etc. Il s'agit de définir le champ du possible et ensuite seulement de venir avec une délibération. C'est généralement comme cela que la commune fonctionne. Cela permet de faire avancer les choses. Et il y a les questions juridiques – c'est un aspect qui devient de plus en plus lourd. Par exemple, une étude est en cours sur les

problèmes des travaux qui ont eu lieu à la rue Jacques-Dalphin et devant l'église. Tout est en train de tomber en morceaux devant l'église. La question est de savoir qui en porte la responsabilité : la commune, l'architecte ou les entreprises qui ont effectué les travaux ? Si la commune n'a pas les moyens de creuser cette question avec des juristes ou des experts, la seule possibilité qu'elle aura sera de payer elle-même. Au vu aussi des délais juridiques pour faire recours ou faire valoir certains éléments, la ville de Carouge doit disposer des moyens pour réagir. Elle a par exemple très rapidement décidé de recourir contre les deux sorties des CFF pour le projet CEVA, qui se situent dans des endroits qu'elle estime inappropriés et qui sont conçues de façon inappropriée. Les conseillers municipaux croient-ils vraiment qu'il est possible de retarder de quatre ou cinq mois le dépôt d'un recours auprès de la Confédération simplement parce que les procédures décisionnelles de Carouge nécessitent quatre ou cinq mois ? Ce n'est évidemment pas possible. On dira à M. Walder que l'on peut couper la poire en deux et mettre CHF 150'000.- au lieu de CHF 300'000.-. Bien sûr, tout est possible. Mais cela limitera la marge de manœuvre de la commune. M. Walder relève encore que lorsqu'une motion demande d'étudier un objet avant de revenir devant le Conseil municipal, il faut bien pouvoir payer cette étude. Autrement, le Conseil administratif devra d'abord venir avec une délibération pour demander au Conseil municipal CHF 10'000.- pour faire cette étude. Alors qu'on se bat quotidiennement pour rendre l'administration publique plus efficace, rajouter quatre mois pour des décisions qui n'ont aucun effet conséquent sur la ville de Carouge à long terme, ce n'est pas la première mesure à prendre en termes d'efficacité.

Mme Zuber remercie le conseiller administratif pour ces informations que le PLR n'avait pas eues d'une manière aussi précise en commission. Après discussion, le PLR propose de réduire son amendement de moitié, comme M. Walder vient de le proposer. Cela redonne une marge de manœuvre pour des frais qui viennent d'être expliqués. Le PLR continue à penser que CHF 300'000.- est une marge générale trop importante. Les grosses études pourront passer par des délibérations. Par contre, l'argument qui consiste à dire que la commune va engager de nouveaux employés, ce qui va créer du travail et donc nécessiter de nouvelles études en extérieur, semble particulièrement étonnant puisque le but d'engager des gens est d'internaliser plutôt que de donner de nouveaux mandats à l'extérieur.

M. Walder répète ce qui a été expliqué en commission de l'Urbanisme notamment. La charge de travail en termes d'urbanisme à Carouge augmente. Cela n'est pas dû à un choix du Conseil administratif, mais au fait que la population va augmenter de 60% selon les plans cantonaux portés par le Conseil d'Etat et qui ont été préavisés favorablement par le Conseil municipal de Carouge. Dans beaucoup de domaines, il y a une pression. Le service de l'urbanisme, comme les autres services de la commune, essaie simplement de s'adapter et d'adapter les moyens là où ils semblent les plus nécessaires. M. Walder tient ensuite à rectifier les propos de Mme Zuber : il n'a pas proposé de couper en deux cette ligne, parce que si le Conseil administratif a inscrit CHF 300'000.-, c'est qu'il pense avoir besoin de CHF 300'000.-. Le cas échéant, le Conseil administratif viendra probablement l'année prochaine avec plusieurs délibérations pour demander ici et là CHF 20'000.-, CHF 30'000.-, etc. M. Walder relève en outre qu'aujourd'hui, il y a énormément de séances de commission. Le PLR s'est plaint du nombre trop élevé des séances de commission de l'Urbanisme. Mais il faudra presque une commission de l'Urbanisme hebdomadaire fixe à l'année. Ce que M. Walder regrette, c'est que la majorité du Conseil municipal n'ait pas une confiance suffisante dans le Conseil administratif pour savoir qu'il ne lance pas des études simplement pour en lancer. Et il faut aussi savoir que le canton et les autres communes ont des budgets pour les études ; ce n'est pas une spécificité carougeoise que d'avoir ce type de lignes.

Mme Molinari considère, que la coupe soit de CHF 150'000.- ou de CHF 300'000.-, que cet amendement vise une chose : à paralyser la capacité de la commune de travailler de manière efficace avec moins de bureaucratie. Elle le regrette. Les explications données par

le Conseil administratif sont claires. Elle précise à l'attention de Mme Zuber que la commission a parlé plusieurs fois de la manière dont ces études préalables étaient organisées, de leur nécessité. Il y a aussi de plus en plus d'aspects juridiques que la commune est obligée de traiter. Mme Molinari préfère qu'un travail soit fait au préalable et que la commission ne doive pas se réunir pour des montants de CHF 10'000.- ou CHF 20'000.-, mais pour des montants plus consistants et pour étudier des projets après que la situation a été déblayée. Elle invite donc le Conseil municipal à rejeter cet amendement, qu'il soit à CHF 150'000.- ou à CHF 300'000.-.

Mme Buchs pense qu'il y a ici une divergence fondamentale entre les bancs de gauche et les bancs de droite. Ni le PLR ni le PDC ne contestent le fait que la commune doit faire parfois rapidement des études juridiques – Mme Zuber l'a dit. Par contre, ils contestent le fait que, pour reprendre les exemples donnés par M. Walder, des études sur l'aménagement de la place du rondeau ou sur le chauffage à distance ne soient pas issues de décisions politiques. Il semble à Mme Buchs qu'il faut une décision politique en amont, que le Conseil municipal puisse voter un budget pour une étude, dire qu'il est d'accord de faire cette étude et de mettre l'argent nécessaire pour la faire.

M. Prod'hom tient à rectifier une chose : il n'a pas dit que la commune crée un budget pour donner à manger à des urbanistes, mais qu'elle a besoin de budgets pour répondre aux interrogations de l'Etat, pour répondre aux interrogations des privés, pour mener des projets. Il prend ensuite l'exemple d'une parcelle que tout le monde connaît puisqu'elle va occuper le Conseil municipal et qu'elle occupe la Fondation immobilière de la ville de Carouge. Il s'agit de la parcelle de l'Université. La grande interrogation de la fondation est de savoir ce qui se passera sur la parcelle de la commune qui fait partie de ce périmètre. Les études en termes d'équipements, de circulation, etc., qui doivent alimenter la fondation pour qu'elle puisse déposer une demande d'autorisation de construire, sont demandées à la commune. Toutes ces études, il faut bien les financer. Elles sont pilotées par la commune mais elles sont généralement faites par des tiers. Elles doivent permettre d'apporter des réponses à la fondation, dans le but de construire du logement. Elles ne coûtent pas des millions de francs, leur budget est tout à fait raisonnable.

M. Barthassat rebondit sur les propos de Mme Buchs, qui comme d'habitude sont clairvoyants, et sur les propos de M. Prod'hom. Ni le PLR ni le PDC ne sont contre l'urbanisme. Ils ne sont pas contre les études. Tout simplement, il faut maintenant apprendre à la gauche carougeoise que la politique carougeoise s'est recentrée en éliminant ses extrêmes. Il faudra donc venir dorénavant avec des délibérations très bien construites et détaillées. L'époque des CHF 300'000.- ou CHF 400'000.- dont on ne sait pas ni où ils vont, ni pourquoi ils sont dépensés est révolue. Comme l'a dit Mme Buchs, des décisions politiques doivent être prises et, pour ce faire, il faut des délibérations. L'Entente a fait un pas vers la gauche, après avoir écouté M. Walder. Elle n'est pas sectaire et propose de passer de - CHF 300'000.- à - CHF 150'000.-. Donc l'Entente fait un pas vers la gauche qui doit l'entendre. Et dorénavant, ce sera dans ce sens qu'il faudra travailler.

M. Meyer croit qu'il y a une petite confusion de la part de Mme Buchs qui vient peut-être du fait qu'elle n'a pas été impliquée, comme d'autres ici toute leur vie, dans des projets d'investissement, que ce soit au niveau de la commune ou que ce soit au niveau international comme M. Meyer par exemple. Dans un investissement, il y a une série de phases. Il faut identifier les variantes simplement pour pouvoir poser des termes de référence pour ensuite faire une étude plus approfondie qui nécessite, elle, une décision politique. Le Conseil municipal ne peut pas prendre une décision politique sur un projet qui n'est pas suffisamment déterminé pour qu'il sache de quel type d'étude il s'agit et quelles sont les conséquences de cette étude d'une manière générale. Dans n'importe quelle organisation, chaque investissement passe par des phases d'étude différentes : on identifie

un projet, on définit des alternatives générales et pour cela il faut peut-être un mandat de CHF 5'000.-, il faut peut-être que quelqu'un travaille deux semaines ou un mois afin de pouvoir monter un projet qui est ensuite présenté en vue d'une décision politique. Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est les deux. M. Meyer abonde dans le sens de Mme Buchs : pour des décisions sur des montants importants, sur des investissements ou sur des études en vue de réaliser un projet, il faut évidemment un avis politique du Conseil municipal. Mais il n'en faut pas pour préparer ces décisions politiques. C'est cela, la différence.

Mme Buchs croit que M. Meyer et elle-même sont d'accord sur le processus. Mais ils ne mettent pas le curseur sur le moment politique au même endroit. Mme Buchs prend l'exemple de la traversée du lac. Elle imagine que certains milieux estiment qu'il faut faire une étude sur la faisabilité quand ils auront décidé si le projet est important ou non pour eux. Pour le rondou de Carouge et les différentes manières de faire passer la circulation, elle estime qu'il faut une décision politique, qu'il faut présenter au Conseil municipal une délibération avec un budget, et c'est à ce moment-là que le Conseil municipal décidera s'il a envie de faire cela ou pas – et pas après.

M. Meyer réplique qu'il y a vraiment une confusion. Certes, pour faire une étude de faisabilité, il faut normalement un accord politique. Mais avant l'étude de faisabilité, il y a l'identification d'un projet, de variantes, d'options, il y a des études de pré-faisabilité qui sont de courtes études afin d'avoir un dossier qui permet d'étudier la faisabilité de ces différentes variantes. On parle ici de ce premier stade. On ne peut pas demander à un conseil administratif d'avoir les connaissances techniques nécessaires pour préparer un dossier qui servira de base pour la grande étude et les phases ultérieures qui seront lancées. Il s'agit de pré-études ; cela existe partout. Le moment politique vient lorsque le Conseil municipal peut voir à peu près de quel type de projet il s'agit, quelles sont les variantes et pourquoi l'on veut étudier différentes variantes. Pour ce faire, il faut lui présenter un dossier qui lui permette de décider en connaissance de cause.

Le Président suspend la séance huit minutes.

M. Morex a une suggestion. Le Président du Conseil municipal a des prérogatives et peut aussi, quand nécessaire, abrégé les débats.

Le Président rétorque que c'est à sa discrétion.

M. Prod'hom souhaite revenir sur cet amendement, même si cela en agace certains – en l'occurrence, il a envie d'agacer. Le but de cet amendement est de paralyser l'action du Conseil administratif. Mais on ne péjore pas la situation du Conseil administratif, on péjore la situation de la population carougeoise. En effet, il faudra faire des débats avant les débats, parler des projets avant même qu'ils soient dégrossis. Ensuite, le PLR recherche un montant équivalent à la péréquation de CHF 1,7 million, comme l'a dit Mme Zuber. Mais en réalité, il y a deux ou trois ans, avant ce boni d'Anières, Carouge bénéficiait de CHF 1,4 million, et ce de manière assez régulière. Avec les places de crèche supplémentaires, Carouge continuera à être bénéficiaire de la péréquation. Les CHF 1,7 millions sont prévus pour trois ans et ils ne risquent pas de baisser ensuite puisque la commune réalise des équipements qui sont nécessaires et qui sont comptabilisés dans la péréquation financière intercommunale. Le PLR est en train d'essayer de montrer à la population qu'il est raisonnable, mais il paralyse simplement l'activité dans ce secteur. Des études doivent se faire en amont. Il faut bien que l'on montre au Conseil municipal des projets et des budgets pour qu'il puisse statuer. On va arriver à des politiques de muets, le Conseil municipal aura des projets qui ne seront pas mûrs, mais simplement des idées, des lignes. Et aux propriétaires comme la Fondation Emma Kammacher qui veut réaliser du logement sur le territoire carougeoise, la commune dira : « Regardez avec l'Etat, peut-être qu'il a des fonds, mais la commune ne peut pas vous

avancer des frais d'études. »

M. Barthassat rebondit sur ces propos. L'Entente ne veut pas paralyser l'administration, elle veut l'accompagner à travers des délibérations, savoir ce qu'elle fait. Elle est terminée l'époque où les gens, chacun dans son coin, faisaient ce qu'ils voulaient quand ils voulaient sans que le Conseil municipal en ait connaissance. C'est une nouvelle politique pour la gauche, il faudra qu'elle l'apprenne. M. Barthassat sait que ce n'est pas facile – l'Entente l'a subi pendant douze ans. Et maintenant, c'est comme cela.

L'amendement à - CHF 150'000.- est accepté par 17 oui, 14 non et 0 abstention.

Ligne 30 110 310 70 – Bibliothèque – Acquisitions livres – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 180'000.-, variation - CHF 20'000.-, nouveau total CHF 160'000.-

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans la déclaration, le PLR a considéré que certaines prestations pouvaient être fournies à la population avec une enveloppe inférieure. Un montant de CHF 180'000.- pour l'achat de livres chaque année semble élevé au PLR, lequel pense qu'avec CHF 160'000.-, la prestation pourra aussi être fournie à la population de manière tout à fait correcte.

Mme Lammar relève qu'aujourd'hui, pour qu'une bibliothèque fonctionne, il est indispensable qu'elle soit attractive, ce qui passe forcément par des acquisitions. Un crédit d'acquisition, c'est ce qui rend une institution culturelle vivante. Couper dans le budget même CHF 20'000.- représente une perte d'attractivité. Il faut en être conscient. Aujourd'hui, la bibliothèque de Carouge fonctionne extrêmement bien. Il y a 200'000 emprunts par an, 350 abonnements de magazines, sachant que cette ligne concerne tant les livres que les magazines. Tout à l'heure, M. Pistis parlait de la classe moyenne. La bibliothèque permet justement à la classe moyenne de pouvoir lire, de pouvoir s'éduquer, de pouvoir se former gratuitement puisqu'on emprunte gratuitement les livres, et de se tenir au courant de l'actualité. Il faut savoir aussi que le monde a changé. Aujourd'hui, plus de 2'000 romans sortent chaque année, sans compter les essais, la poésie, les guides de voyage, les BD, les mangas, les collections jeune public, etc. Pour être attractif, il est donc indispensable de pouvoir actualiser les collections. Beaucoup de personnes demandent à la bibliothèque si elle a reçu le dernier Dicker, le dernier Pancol, etc. Si elle ne l'a pas, qu'est-ce qu'elle leur dit ? Qu'il faut qu'elles aillent l'acheter à la librairie ? Pour les guides de voyage, c'est la même chose. La bibliothèque ne peut pas se contenter de prêter des guides de voyage périmés. Ces ouvrages doivent indispensablement être actualisés. Il serait dommage de couper dans cette ligne même CHF 20'000.-, parce que cela aura des répercussions très importantes sur l'attractivité de la bibliothèque. Au vu du nombre de nouveautés qui sortent chaque année, la bibliothèque ne pourra pas actualiser les collections comme il le faudrait et répondre aux besoins de la population.

M. Monney est étonné de cette proposition. Sur quelle base le PLR a-t-il estimé cette coupe de CHF 20'000.- ? Pourquoi pas une coupe de CHF 30'000.- ou de CHF 10'000.- ou de CHF 5'000.- ? Le PLR a-t-il fait une étude avant de proposer cet amendement ? Très bien, cette coupe de CHF 20'000.- vise à rattraper le CHF 1,7 million que le PLR s'est fixé comme objectif. Dans ce cas, il fallait supprimer CHF 150'000.- et il y était presque.

M. Mutzenberg insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement de livres mais d'abonnements. Il y a un nombre impressionnant d'abonnements et qui sont tous très demandés par les utilisateurs. Il y a plusieurs dizaines, probablement plusieurs centaines de personnes qui vont à la bibliothèque regarder les journaux et qui ont besoin de ce lieu de vie. Diminuer cette ligne aura un impact non seulement sur le choix des livres, mais également

sur le choix des abonnements de journaux. C'est extrêmement regrettable. Cela va péjorer non seulement ceux qui viennent emprunter des livres mais aussi ceux qui se rendent dans cet espace qui, encore une fois, est un lieu de vie. La commune a encore récemment développé et amélioré ses bibliothèques, qui sont fréquentées par de nombreuses personnes. Cette coupe aura un impact négatif, surtout au regard des dépenses qui ont été faites sur les différentes années. En effet, cette ligne n'est pas en augmentation par rapport aux réels 2014, 2013, 2012, il s'agit exactement de la somme de CHF 180'000.-. M. Mutzenberg pense qu'il est très important de ne pas baisser cette ligne budgétaire.

Cette proposition de coupe attriste énormément M. Prod'hom parce qu'en tant que père de quatre enfants, il insiste pour que ses enfants puissent aller à la bibliothèque. A l'heure où toute la jeunesse se détourne de la lecture, à l'heure du tout numérique, où l'on suréquipe en tablettes, où l'on a des mobiles dans les écoles, il est extrêmement important que la bibliothèque ait une offre peut-être un peu abondante mais totalement justifiée. Le chemin de la lecture, c'est le chemin de la découverte, c'est le chemin de la connaissance. C'est quelque chose que M. Prod'hom apporte à ses enfants depuis qu'ils sont tout-petits. Chaque fois qu'il les amène à la bibliothèque, ils sont heureux, ils vont découvrir des livres – c'est vraiment le palais de la découverte. La bibliothèque offre une prestation de qualité qui caractérise la commune de Carouge. Si cet amendement l'attriste autant, c'est parce que l'on s'attaque à quelque chose qui, dans notre société, est déjà en train de péricliter. M. Prod'hom demande aux conseillers municipaux de peser leur décision. La bibliothèque est un lieu de rencontre avec des livres, avec des histoires, avec l'imaginaire. On n'a pas le droit de faire cette coupe.

M. Pistis signale que le groupe MCG refusera cet amendement puisqu'il s'agit effectivement d'une coupe directe sur des prestations. Le MCG a toujours soutenu les prestations pour la classe moyenne. Concrètement, en enlevant CHF 20'000.- à la bibliothèque, c'est enlever certaines possibilités aux habitants de se rencontrer à la bibliothèque. Le MCG ne soutiendra donc pas cet amendement.

M. Gerster croit rêver. Ils peuvent, en face, répéter toute la soirée que le PLR cherche CHF 1,7 million, cela prouve qu'ils ont compris le PLR. Le PLR l'a dit, il l'assume et M. Gerster le répète. Il a cherché des coupes dont aucune ne convient à la gauche. M. Gerster ne voit pas ce que 10% en moins sur le budget enlève à la convivialité. Et quand il entend les arguments donnés par Mme la Maire, qu'il n'y a pas le dernier guide de voyage à jour, M. Gerster doit dire que, depuis qu'il organise ses voyages, il n'a plus acheté un seul guide, tout est sur internet. Mais c'est vrai qu'il ne lit plus de livres réels, il a toute sa bibliothèque sur sa tablette et quand il voyage il se balade avec 6'000 livres – c'est son choix personnel, il le reconnaît. Sa fille a aussi fréquenté la bibliothèque, elle était aussi très heureuse de trouver des livres, mais en général elle n'empruntait pas le dernier Grangé ou le dernier roman à sortir, mais des livres plus généraux, avec des animaux, des images, en fonction de son âge. On est en train de faire croire que le PLR coupe la tête à toute la culture en enlevant 10% de cette ligne budgétaire. Mais quand il faudra annoncer à la population que la commune coupe 50%, c'est là que cela fera mal. Le PLR a pris des doses homéopathiques. Pour répondre à M. Monney, il n'a pas fait d'étude parce qu'il n'avait pas de budget, il a juste réfléchi à neuf. M. Gerster invite les conseillers municipaux à gagner du temps en arrêtant de dire au PLR qu'il cherche CHF 1,7 million puisque le PLR l'a dit et l'assume. Et avec cette coupe de 10%, il reste CHF 160'000.- pour acheter des livres, des magazines et tout ce qu'il faut. Ce n'est pas un montant anodin.

M. Baertschi a connu l'époque des Editions Rencontre, de la Guilde du livre et autres. Et c'est vrai que la formation, notamment pour les classes défavorisées, est quelque chose d'essentiel – on le voit très bien avec les événements qui se passent aujourd'hui dans les banlieues du pays voisin. Il y a des lignes où il est possible de couper et d'autres où il ne faut

pas couper. Le Conseil municipal peut envoyer le message à la conseillère administrative en charge de la culture de travailler dans un esprit d'économie. Encore une fois, ce n'est pas parce que le budget est de CHF 180'000.- que ces CHF 180'000.- devront être dépensés. M. Baertschi est favorable au maintien de ce montant et suggère que la commission des Affaires culturelles se saisisse éventuellement de cette question. Il trouve cavalier de couper dans des choses pareilles. Franchement, ce n'est pas l'endroit où il faut couper.

Mme Lammar trouverait intéressant d'organiser une commission à la bibliothèque, pour voir concrètement le travail fourni par les collaborateurs, pour voir comment la bibliothèque est utilisée et comment elle fonctionne. Les conseillers municipaux auront ensuite tous les éléments en main pour pouvoir se prononcer sur le budget de la bibliothèque.

Ce qui surprend M. Monney, c'est que le canton a pratiquement CHF 30'000.- de dette par habitant, alors qu'à la commune de Carouge, la dette par habitant est de CHF 1'772.-. Au canton, jamais les partis politiques n'ont proposé de baisses aussi drastiques que celle-là. Aucun député n'a proposé de baisser de 10% le budget pour les livres. Et à Carouge, le PLR dit qu'il faut faire attention et baisser de CHF 20'000.- la ligne budgétaire relative aux livres. M. Monney trouve cela absurde et ridicule.

L'amendement est refusé par 18 non, 9 oui et 4 abstentions.

Ligne 78 001 365 32 – Agenda 21 – Subventions diverses/ponctuelles – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 17'000.-, variation - CHF 10'000.-, nouveau total CHF 7'000.-

Mme Zuber relève que cet amendement correspond à l'idée générale présentée dans la déclaration du PLR. Il s'agit de subventions diverses ou ponctuelles. En commission, le PLR n'a pas obtenu de justifications sur ces montants. Il propose donc de réduire cette ligne pour revenir à CHF 7'000.-, soit nettement plus que le réel 2014 et le réel des années précédentes qui étaient d'environ CHF 4'000.-.

M. Walder rappelle que l'on trouve les subventions diverses au service social, à la culture, aux sports et aussi à l'agenda 21. Il comprend les réticences du PLR, mais il faut savoir que beaucoup de choses qui sont faites au niveau de l'agenda 21 serviront plus tard. De nombreux projets en lien avec l'agenda 21 sont soumis en cours d'année à la commune. Il en va de même au niveau de la culture, du sport et des affaires sociales. Il faut avoir une certaine réactivité quand des citoyens viennent avec un projet. Si un projet est présenté en octobre 2015 à la commune et que celle-ci ne peut pas octroyer un soutien avant janvier 2017, cela paralyse la commune qui ne peut ainsi pas être proche de ses citoyens. Le montant est de CHF 17'000.-. Effectivement, il a augmenté, mais les enjeux liés à l'agenda 21, principalement à l'environnement, ont aussi augmenté. Si l'on continue de dépenser les mêmes sommes que l'on dépensait au XIX^{ème} siècle pour l'environnement, il est clair que l'on ne va pas énormément évoluer. Encore une fois, il y a certes une augmentation, mais l'on parle de CHF 17'000.-, qui servent à soutenir des projets d'associations ou de citoyens principalement carougeois ou au bénéfice de la population carougeois, projets qui semblent au Conseil administratif être novateurs et mériter d'être soutenus. M. Walder encourage le Conseil municipal à refuser cet amendement.

Mme Molinari relève que l'élément central à mettre en avant dans ces lignes de subventions diverses, c'est qu'elles doivent permettre une certaine flexibilité, une certaine réactivité. Il n'est pas possible de tout prévoir. Et il s'agit d'un petit montant. Par le passé, des actions menées par exemple par les écoles ont pu être couvertes par des lignes de ce type, mais aussi des actions de simples citoyens qui avaient des initiatives à proposer. Mme Molinari rappelle que dans le domaine des déchets – où Carouge n'est pas en bonne posture –, dans

le domaine des économies d'eau, etc., des projets peuvent être menés. Il faut pouvoir donner une réponse rapide à des citoyens, à des associations, à des classes d'école qui en font la demande. Il est très important de garder cette réactivité. Encore une fois, le montant est petit. Pour reprendre les mots de M. Barthassat, s'il s'agit de faire une autre politique, le Conseil municipal irait dans le micro-management, avec des montants de cet ordre pour ce type d'utilisations, et ce serait vraiment dommage.

M. Walder ajoute un élément. Son excellente collègue, Mme Hiltbold, lui a rappelé la raison de cette augmentation. Le Conseil administratif *in corpore* s'est engagé sur un projet. Il s'agit d'un projet d'étude cantonale sur la possibilité de mutualiser des espaces commerciaux, des espaces de bureaux. C'est une étude qui vise à répertorier ces espaces, pour permettre aux employés d'entreprises et de petites PME de travailler dans leur quartier. Aujourd'hui, rien n'est répertorié. C'est un très gros projet qui est soutenu par l'Union européenne, par la Confédération, par le canton et dont une part doit être financée par les communes. La majorité des grandes communes y ont adhéré, dont Carouge qui s'est engagée, pour autant que le Conseil municipal vote ce budget, à verser CHF 10'000.- pour cette étude qui permettra non seulement de faciliter la vie à beaucoup d'entreprises et petites PME, mais aussi de réduire certains déplacements inutiles et donc d'améliorer quelques problématiques liées à la mobilité.

Mme Buchs ne veut pas répéter ce qu'elle a dit sur les études, mais elle ne comprend pas ce qui empêche le Conseil administratif de venir présenter au Conseil municipal ces projets pour qu'il vote les subventions. Il y a une série de petites subventions, de CHF 1'000.-, CHF 2'000.- qui existent, que le Conseil municipal vote, mais ce dernier a besoin d'explications, et non pas d'une simple ligne divers. S'il y a un bon projet, le Conseil municipal peut le soutenir, mais il faut qu'il lui soit présenté.

M. Walder explique que la règle jusqu'à aujourd'hui était que les subventions ponctuelles ne font généralement pas l'objet d'une ligne, tandis que les subventions pérennes font l'objet d'une ligne. Si le service social, le service de la culture ou le service des sports, qui accordent des aides ponctuelles à certains projets, devaient chaque fois venir devant le Conseil municipal pour fixer ces lignes, il n'y aurait plus de réactivité. Le Conseil administratif a une certaine discrétion, comme dans toutes les communes d'ailleurs, pour décider de soutenir un projet comme celui-là. C'est un projet très intéressant. Le Conseil administratif aurait pu passer par une délibération pour faire voter ce montant et l'amortir sur dix ans. Ce n'est évidemment pas de cette façon que fonctionnent généralement les communes aujourd'hui. Il faut une certaine réactivité, le Conseil administratif ne peut pas convoquer chaque fois le Conseil municipal pour lui demander l'autorisation de soutenir pour un certain montant une étude qui est menée sur tout le canton. C'est de cette manière que cela a fonctionné jusqu'à maintenant. Si Mme Buchs veut changer les règles, le Conseil municipal en discutera au niveau du règlement. Mais jusqu'à présent, les lignes qui sont au budget, même pour CHF 500.-, concernent des subventions qui sont répétées d'année en année, et non pas des subventions spécifiques.

Mme Buchs n'aimerait évidemment pas contredire le Conseil administratif, mais il lui semble que, dans le budget 2015, il y avait une ligne de CHF 40'000.- pour les fifres et tambours, ligne qui ne s'est pas répétée en 2016 puisque les fifres et tambours avaient lieu en 2015 – elle croit d'ailleurs que toute la commune de Carouge les a entendus. Elle le répète, elle ne voit pas pourquoi une ligne ponctuelle n'a pas été ajoutée à ce budget pour ce projet spécifique. Il n'y avait pas besoin de faire une commission, il fallait juste mettre une ligne spécifique dans le budget.

M. Walder confirme qu'il se peut qu'une subvention extraordinaire d'un montant important, si tout est prévu à l'avance, fasse l'objet d'une ligne budgétaire. Ici, l'objectif n'était pas de

cache ce projet au Conseil municipal – d'ailleurs, quelqu'un aurait posé la question lors de la commission d'Urbanisme, l'explication lui aurait été donnée. Ceci n'est pas une subvention à une institution, mais une participation à un projet. En termes d'agenda 21, la ville de Carouge ne donne d'ailleurs pas de subventions à des associations, mais participe à des projets. Toutes les aides données, c'est sous contrat qu'il y ait un projet ou une prestation au bénéfice de la population carougeoise. Effectivement, pour cette participation à une étude, le Conseil administratif aurait pu mettre une ligne de CHF 10'000.- en plus de celle de CHF 7'000.-. Le Conseil administratif est désolé s'il ne l'a pas fait, mais le résultat est que ce montant de CHF 17'000.- contient la volonté du Conseil administratif de financer à raison de CHF 10'000.- cette étude.

L'amendement est accepté par 17 oui, 14 non et 0 abstention.

Ligne 08 000 301 10 – Immeuble/conciergerie aînés et police 25% – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 677'860.-, variation - CHF 20'539.-, nouveau total CHF 657'321.-

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans la déclaration, le PLR s'opposera à toute augmentation de poste qui n'est pas justifiée par une augmentation de prestations à la population, notamment parce qu'il considère que les entrées de cette année sont exceptionnelles et qu'il ne faut pas créer de charges fixes qui ne seront pas couvertes l'année prochaine. Concernant cette ligne relative au conciergerie pour le poste de la police municipale et le club des aînés, les bâtiments n'ont pas été agrandis, donc le nettoyage est toujours le même. Par conséquent, le PLR propose de ne pas accepter l'augmentation proposée par le Conseil administratif, tout en indiquant que si, l'année prochaine, il devait y avoir de nouveaux bâtiments, il pourrait réévaluer la question pour 2017.

Mme Lammar explique qu'actuellement, une personne engagée à 75% en 2012 nettoie le club des aînés et le poste des APM. Si elle rejoint Mme Zuber sur le fait que les locaux sont les mêmes, il faut savoir que leur utilisation a nettement changé. Au niveau de la police municipale, il y a eu une augmentation des effectifs – actuellement, il y a 23 collaborateurs et 2 coordinatrices – et surtout une augmentation des horaires. Cette augmentation a été très importante puisqu'outre les horaires de bureau, les APM travaillent maintenant tous les jours jusqu'à 03h00 du matin, le vendredi et le samedi toute la nuit, ainsi que le dimanche dans la journée. Bien sûr, les patrouilles sont sur le terrain mais, bien évidemment, elles doivent revenir assez régulièrement au poste. Il y a donc une utilisation accrue du poste puisque les APM sont dehors et, quand il pleut, quand il neige, quand il fait mauvais, ils ramènent de la saleté quand ils rentrent au poste. En outre, il faut nettoyer plus régulièrement les douches, les vestiaires, etc. Par rapport au club des aînés, il faut relever une augmentation très importante des activités du club. La nouvelle équipe qui a repris le club des aînés a mis en place de nombreuses activités nouvelles – des ateliers de théâtre, de la zumba, des ateliers de lecture, de la rythmique, ateliers et activités qui se déroulent aussi le soir. Cela draine un public plus important. Donc il faut notamment entretenir plus régulièrement les WC, y compris les WC handicapés. C'est aussi une demande de la part du club des aînés que d'avoir des locaux qui soient propres pour que le club puisse les utiliser de la meilleure manière. Par rapport à ce que disait le PLR, il s'agit là clairement d'une prestation à la population. EN effet, à partir du moment où la commune met des locaux à disposition des aînés, il faut qu'ils soient propres. Le club des aînés a plus d'activités, il offre plus de prestations à ses membres, qui n'ont peut-être pas forcément la possibilité d'aller ailleurs pour exercer ces activités. Le Conseil administratif estime que le club des aînés doit pouvoir compter sur des locaux qui soient propres. En conclusion, au vu de l'évolution de l'utilisation de ces locaux depuis 2012, qui nécessite un nettoyage accru, l'augmentation de 25% de ce poste se justifie.

M. Morex a bien entendu la diatribe de Mme la Maire, mais s'étant renseigné auprès du club des aînés, il a appris que les locaux à nettoyer ont été diminués et que les activités du club des aînés n'ont pas augmenté par rapport à 2015. Même le club des aînés ne voit pas l'utilité de cette augmentation.

Mme Lammar précise qu'il s'agit d'une augmentation progressive depuis 2012, année où la personne a été engagée. L'augmentation de ce poste fait aussi suite à des demandes. Si M. Morex n'a pas eu les mêmes échos, il aurait peut-être été intéressant d'entendre le club des aînés en commission pour avoir tous les éléments en main. L'équipe cuisine demande aussi que la cuisine soit de plus en plus propre, l'activité étant plus importante. Des activités supplémentaires ne sont peut-être pas prévues de 2015 à 2016, mais il s'agit d'une augmentation qui a été progressive. A un moment donné, il faut bien adapter à ce qui se passe aujourd'hui, par rapport à 2012 quand la personne a été engagée.

M. Monney n'insistera pas puisque de toute façon, et il le répète pour la dix-huitième fois, le PLR n'a qu'un seul objectif, c'est d'atteindre le CHF 1,7 million, quitte à prendre partout. Toutes les explications possibles peuvent être données. Mme Lammar l'a très bien fait pour cette augmentation de poste. Encore une fois, courage au PLR, qu'il continue à prendre partout et l'on verra bien ce qui se passera à la fin.

L'amendement est refusé par 18 non, 13 oui et 0 abstention.

Ligne 62 000 301 10 – Administrateur SURB – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 2'333'660.-, variation - CHF 95'818.-, nouveau total CHF 2'237'842.-

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans la déclaration, le PLR souhaite que le service de l'urbanisme ait une réflexion sur ses missions et se recentre. Le PLR pense notamment que des services qui ont été adjoints au service de l'urbanisme, comme le domaine public et le génie civil, pourraient être mis dans d'autres services pour alléger la responsable. Dès lors, il s'oppose à l'augmentation du personnel, en l'occurrence au poste d'administrateur à 100%, poste qui n'est pas annualisé dans le budget 2016 et qui représente une charge pour la commune d'environ CHF 120'000.- par année. Or, encore une fois, la commune n'aura pas des rentrées fixes de la péréquation chaque année de CHF 1,7 million. Elle aura donc des budgets déficitaires.

M. Prod'hom invite le Président à transmettre à Mme Zuber qu'ils n'ont pas du tout la même analyse du budget, parce que les 50 places de crèche supplémentaires que Carouge va créer garantissent à la commune, à juste titre, une rétrocession des autres communes. Le mur que prédit Mme Zuber n'existera pas. Cela étant, le groupe des Verts a été extrêmement clair dans sa déclaration : il s'agit de fondamentaux, la commune doit pouvoir répondre à l'augmentation de la population, créer du logement de qualité, aménager un territoire de qualité, répondre aux demandes du canton et des différents acteurs de l'immobilier. Pour ce faire, il faut que des collaborateurs soient en place. De ce fait, le groupe de Verts refusera l'amendement du PLR qui conduit la commune dans un mur parce qu'elle ne pourra pas assumer ses obligations en termes d'aménagement du territoire. Cet amendement prêterait gravement la population carougeoise et la population genevoise.

M. Monney rappelle que, lors de sa dernière séance, la commission des Finances a reçu un extrait très intéressant d'un audit sur ce service. Il est indiqué clairement un manque de ressources évident pour faire face à la charge de travail de ce service. M. Monney précise encore – et ces informations ont été données au PLR il y a plus de deux mois – que le service de l'urbanisme traite 115 dossiers tâches d'urbanisme, 130 dossiers tâches de génie civil et travaux et 35 dossiers tâches domaine public. Il le répète, un audit indiquait une surcharge de travail dans ce service. Pour le groupe socialiste et l'Alternative, ces postes

sont totalement justifiés.

Mme Molinari pense que cet amendement est dangereux parce qu'il met en cause la possibilité pour la commune de faire face aux besoins qui sont aujourd'hui extrêmement importants en matière de construction, mobilité, urbanisme, logement. Mme Zuber disait qu'il faudrait juste déplacer une partie du service, que le génie civil n'a rien à faire à l'urbanisme. C'est la vision du PLR. Effectivement, les services peuvent être restructurés d'une manière ou d'une autre. Mais qui pourrait nier que le génie civil, l'urbanisme et les constructions sont intimement liés, quand il s'agit de préparer des études, des plans directeurs communaux, des plans locaux ? M. Monney vient de donner le nombre d'études en cours. La commune ne s'amuse pas simplement à faire des études. Aujourd'hui, elle est en interrelation non seulement avec d'autres communes mais avec le canton, les demandes sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. La commune serait bien bête de ne pas se doter de la capacité de réagir de manière efficace à cet accroissement et cette complexification des demandes. Avoir un service de l'urbanisme efficace et à même de fonctionner de manière normale est primordial pour le bien-vivre à Carouge, pour le développement futur de la cité. Il faut être conscient que c'est aujourd'hui, par ces études, que l'on construit le Carouge de demain. Diminuer la capacité de travail d'un service qui atteint déjà ses limites, comme les conseillers municipaux l'ont appris clairement non seulement par l'audit mais aussi par les témoignages des personnes qui travaillent dans ce service, ne pas lui donner à des moyens supplémentaires, cela signifie non seulement qu'il ne sera plus en mesure de travailler correctement, mais que la commune risque de mettre en péril le développement de la cité dans les enjeux extrêmement importants que Mme Molinari a mentionnés : la mobilité, l'urbanisme, la construction, le logement.

M. Baertschi intervient sur deux points. Concernant d'abord le souci des recettes fiscales, l'on se dit chaque année depuis au moins quatre exercices que, l'année prochaine, les choses iront de mal en pis. Tout n'est pas rose – on l'a vu lors de la réunion avec les Intérêts de Carouge –, tout ne va pas pour le mieux dans la commune, c'est vrai. Mais d'un autre côté, suite au départ d'un gros contribuable, Japan Tobacco, qui s'est installé à Sécheron, la question a été posée de ce qu'il advenait des locaux. Les locaux sont déjà repris par une grande banque voisine. Carouge reste donc attractive. Sans vouloir voir la vie en rose, il ne faut pas non plus la voir de façon négative. M. Baertschi ajoute qu'avec l'augmentation de la population, la commune aura aussi de nouvelles recettes. C'est un point sensible par rapport au discours que tient le PLR ce soir. Concernant ensuite les postes, M. Baertschi a travaillé dans l'administration. Il n'a pas beaucoup de sympathie pour les administrateurs, parce qu'on a l'impression que ce sont des gens qui ne servent à rien – mais faire du management est à la mode. Une autre réalité est que la responsable, Mme Pascale Lorenz, va partir à la retraite dans deux à trois ans. Ce poste serait plutôt à pourvoir dans l'esprit de prendre un adjoint ou quelqu'un qui pourrait faire cette transition, laquelle ne doit être faite au dernier moment vu le nombre de dossiers. Et il pourrait y avoir un jour un transfert dans d'autres services de personnes que la commune engage aujourd'hui si, effectivement, l'intensité du travail baisse. M. Baertschi aurait donc souhaité qu'il s'agisse d'un poste d'adjoint plutôt que d'administrateur, mais des gens plus compétents que lui ont décrété que ce serait un poste d'administrateur. Il souligne que la personne devrait avoir une formation en urbanisme et si possible une connaissance du tissu local – c'est un grand problème à l'Etat de Genève, qui va chercher des gens aux quatre coins de l'Europe qui ne connaissent pas le local. Etant favorable à la création de ce poste, M. Baertschi recommanderait au Conseil administratif de trouver quelqu'un qui ait ce contact local et qui puisse prendre le relais de la titulaire le jour où celle-ci prendra sa retraite.

M. Meyer relève que l'argument principal du PLR pour cette réduction est que le service peut être restructuré, que tout ce qui concerne le travail dans le domaine public peut être fait ailleurs, et que ce serait mieux ainsi. Ce qu'il peut dire, de par sa longue expérience dans de

grandes organisations, c'est que de tels transferts ne changent absolument rien au travail à effectuer. De plus, il croit qu'il y a là une question plus fondamentale : est-ce que vraiment le Conseil municipal veut se spécialiser dans le *second guessing* de la manière dont une commune doit s'organiser ? Le Conseil municipal doit laisser un certain espace vital à l'exécutif. Seules les personnes qui dirigent ces différentes sections savent comment celles-ci doivent être organisées pour plus d'efficacité. Si le Conseil municipal intervenait dans toutes les décisions d'organisation interne de ces 200 à 300 fonctionnaires que comptent les différentes divisions, il ferait un très mauvais travail. M. Meyer est étonné qu'avec la sensibilité qu'ont beaucoup de gens au PLR sur la manière dont on travaille dans le secteur privé, sur la manière dont on s'organise de façon efficace, ce parti veuille faire exactement le contraire au niveau du Conseil municipal et créer un corps de fonctionnaires qui travaillent de 08h00 à 17h00 sans prendre de responsabilités. C'est supprimer la possibilité de faire un travail efficace, un travail dynamique. C'est cela que le PLR fait avec ces coupures. Franchement, cela ne contribue en rien à l'efficacité de la commune.

Mme Marti amène un élément dont on parle rarement. Elle croit qu'en tant que politiques, les élus ont une responsabilité quant à la santé de tous les collaborateurs de l'administration. Par leurs choix, ils risquent de mettre en jeu la santé des collaborateurs. L'audit l'a montré – on peut faire confiance ou pas à l'audit mais Mme Marti rappelle qu'il s'agit d'un audit externe – que les collaborateurs de ce service sont en surcharge. Qui dit surcharge dit maladies éventuelles, pour ne pas employer un autre mot à la mode : *burn out*. Mme Marti engage vivement les personnes autour de cette table à éviter d'augmenter le taux d'absentéisme des collaborateurs de la commune, et surtout de ce service, et à ne pas voter cet amendement.

M. Walder rappelle que certaines charges du service de l'urbanisme aujourd'hui sont des tâches qui étaient assumées par d'autres services auparavant. Le domaine public était assumé par le service de la sécurité. Celui-ci n'existe plus. Selon le choix du Conseil administratif, une partie des activités de la sécurité est assumée aujourd'hui par le service logistique et une partie par la police municipale avec un chef de poste. Le domaine public a été intégré dans le service de l'urbanisme. En parallèle, en raison de la transition qu'il a fallu mener au STVE, qui est devenu aujourd'hui le SVEM, la partie travaux a été déplacée à l'urbanisme, d'abord dans la perspective d'assurer au mieux ce domaine extrêmement important durant cette phase de transition, mais aussi dans une logique tant par rapport à la gestion du domaine public que par rapport aux questions d'urbanisme. Les dossiers se multiplient aujourd'hui, tout le monde en convient. M. Walder rappelle qu'au SVEM, grâce à ce transfert, plusieurs postes ont été économisés. Les deux années précédentes, si les conseillers municipaux regardent les budgets, plusieurs postes, particulièrement de cadres, ont été coupés dans ce service parce qu'une partie de leurs tâches a été transférée dans un autre service. Si aujourd'hui le Conseil municipal disait au Conseil administratif qu'il faut retransférer le génie civil au SVEM, cela nécessiterait de recréer une structure d'encadrement et le Conseil administratif viendrait vers le Conseil municipal avec une demande d'augmentation de postes. Si le Conseil municipal voulait transférer le domaine public à la sécurité, M. Walder l'a dit en commission, cela ne lui pose pas de problème, mais pour ce faire, le Conseil administratif devrait venir également avec une proposition pour mettre en place la structure nécessaire. Tout cela aurait donc de toute façon des coûts en matière de ressources humaines. M. Walder rappelle aussi la proposition de réduire le SVEM de 1,3 poste encore, pour compenser une partie des nouveaux postes créés. Les postes fluctuent en fonction des besoins de la commune et non pas en fonction de la dotation – ce n'est pas parce que le Conseil municipal octroie des budgets pour des postes que le Conseil administratif utilise ces budgets et ce n'est pas non plus parce que des postes existent que le Conseil administratif veut pouvoir les garder. La ville de Carouge a des besoins, les besoins en urbanisme augmentent aujourd'hui, tout le monde le sait, tout le monde le dit. On sait que, dans les trente ans à venir, la population de Carouge va énormément augmenter.

Les dix années qui viennent sont cruciales pour le Carouge de 2050, pour le Carouge de 2100. C'est aujourd'hui qu'il faut investir dans ce domaine. M. Walder encourage donc le PLR à reconsidérer sa proposition, à faire confiance au Conseil administratif sur les priorités et à laisser à ce dernier la flexibilité de pouvoir augmenter ici, diminuer là, parce qu'il faut adapter les prestations ici à la hausse, là à la baisse – c'est ce que fait chaque entreprise. M. Walder aimerait faire le lien avec de grandes entreprises qui se restructurent. On parle beaucoup de licenciements, mais toutes ces entreprises, quand elles se restructurent, réengagent aussi dans certains domaines qui sont des domaines porteurs, qui sont des domaines d'avenir. On ne peut pas gérer une commune avec une idéologie fixe. Il faut de la souplesse pour pouvoir mettre les forces vives là où la commune en a besoin pour une certaine période. Donc si le PLR partage l'avis du Conseil administratif que l'aménagement de Carouge doit tenir compte de la volonté de la commune dans le cadre du développement démographique prévu ces trente prochaines années, il doit octroyer les moyens au Conseil administratif pour répondre à cette volonté.

L'amendement est refusé par 18 non, 13 oui et 0 abstention.

Ligne 79 000 301 10 – Poste d'urbaniste SURB à 80% – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 646'485.- variation - CHF 62'623.-, nouveau total CHF 583'862.-

Mme Zuber renvoie le Conseil municipal à ses explications relatives à la ligne précédente.

Mme Buchs explique la position du PDC sur ce poste. Le PDC est sensible à l'augmentation de postes et de charges incompressibles. Il estime – et c'est son point de vue politique – qu'il est important pour le moment d'avoir un poste d'urbaniste à Carouge pour prévoir une planification urbanistique pérenne et intelligente de la commune. Il proposera plus tard la suppression complète du poste de délégué à l'énergie, lequel n'a pas encore été engagé, donc cela ne revient pas à enlever un emploi à quelqu'un. En compensation, il proposera que tous les frais d'honoraires et de fourniture qui devaient être attribués au délégué à l'énergie soient attribués à des audits et à des frais d'expertise afin que la commune de Carouge puisse quand même faire des études énergétiques.

L'amendement est refusé par 18 non, 13 oui et 0 abstention.

Ligne 11 000 311 10 – Secrétaire domaine public – proposition d'amendement déposée par le PLR : ancien total CHF 2'299'250.-, variation - CHF 43'532.-, nouveau total CHF 2'255'718.-

Mme Zuber rappelle que le PLR considère que le domaine public pourrait être placé dans un autre service qui dispose notamment d'un secrétariat. La commune pourrait aussi réfléchir à diminuer la bureaucratie pour éviter l'engagement d'un secrétaire supplémentaire.

M. Walder rejoint pour une fois entièrement les propos de Mme Zuber : le Conseil administratif aimerait diminuer la bureaucratie. Malheureusement, les dernières lois cantonales sur l'utilisation du domaine public, particulièrement la loi concernant l'organisation des manifestations, ont non seulement compliqué la tâche du domaine public et renforcé les questions de sécurité – aujourd'hui, il devient extrêmement complexe d'organiser des manifestations –, mais également transféré une partie des tâches sur les communes. Par conséquent, la tâche du domaine public ne va pas aller en diminuant. Elle devient de plus en plus compliquée non pas en raison de la volonté du Conseil administratif mais parce que les lois cantonales se complexifient année après année.

M. Pistis demande si cette ligne concerne un futur poste ou un poste existant. Le Conseil

administratif veut-il engager quelqu'un en 2016 ?

M. Walder répond qu'un 50% supplémentaire sera ouvert, également à des personnes qui travaillent aujourd'hui déjà à 40 ou 50% et qui pourront éventuellement, si elles le souhaitent, travailler 20 ou 30% de plus. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'un poste supplémentaire mais de 50% supplémentaires de force de travail que le secrétariat peut avoir pour toutes les questions liées au domaine public.

L'amendement est accepté par 17 oui, 14 non et 0 abstention.

Le Président passe aux amendements du PDC, le Conseil municipal en ayant terminé avec les amendements du PLR.

M. Morex prie le Président de préciser que certains de ces amendements ne sont pas seulement du PDC mais également du PLR puisqu'en début de séance, le Président a décidé de les traiter ensemble.

Le Président rappelle que la situation a changé puisque Mme Zuber a retiré ces amendements. Il peut ouvrir un débat, mais il propose à M. Morex d'avancer.

Ligne 78 001 – Agenda 21 – traitement de base (poste délégué à l'énergie), ainsi que les dix autres lignes budgétaires en relation avec le poste de délégué à l'énergie – proposition d'amendement déposée par le PDC : variation totale - CHF 108'846.-

Le Président relève que Mme Buchs a déjà abordé cette question. Veut-elle apporter des précisions ?

Mme Buchs indique que, sur ce point, le PDC et le PLR partagent la même vision. Puis elle confirme que cet amendement totalise CHF 108'846.-.

Mme Zuber insiste sur le fait que l'Entente est convaincue de l'utilité de faire des économies d'énergie. Néanmoins, les économies peuvent être trouvées en deux, trois ans et il ne sert à rien de créer un poste fixe qui, ensuite, continue à coûter à la commune pendant un certain nombre d'années. C'est pour cela que l'Entente propose de donner des mandats extérieurs pour rechercher ces économies.

M. Meyer ne sait pas comment l'Entente arrive à concevoir que la commune n'a pas besoin d'un poste qui vise à diminuer les coûts d'énergie et à planifier l'avenir, alors que la population va énormément augmenter dans les prochains vingt, trente ans et que l'équipement collectif va augmenter. Il ne voit pas comment l'Entente peut concevoir que la commune n'aura besoin d'un tel poste que pour deux, trois ans. C'est certainement un métier d'avenir et qui est extrêmement important pour la commune, même en termes de réductions des coûts de l'énergie, sachant que les possibilités de réductions sont très nombreuses. L'entente a-t-elle un autre argument que celui-là ?

L'intervention de M. Calame sera un plaidoyer pour le maintien du poste de délégué à l'énergie. En 2014, lors de la précédente législature, le Conseil municipal a voté l'ouverture d'un poste de délégué à l'énergie. En septembre 2015, le nouveau Conseil administratif a décidé d'augmenter la dotation de ce poste, ceci afin d'élargir les candidatures. L'amendement proposé ce soir prévoit de rayer du budget le poste de délégué à l'énergie, et cela sans alternative d'avenir. Cet amendement prévoit d'interrompre le processus de recrutement qui est en cours et pour lequel de nombreux candidats ont déposé leur dossier jusqu'à la semaine dernière. La politique énergétique, c'est au quotidien les économies d'énergie et d'eau sur le parc immobilier de la commune. Carouge dépense chaque année

CHF 1'600'000.- pour acheter du gaz et de l'électricité afin de chauffer, de ventiler et d'éclairer ses bâtiments. Il suffirait de faire quelques pourcents d'économie sur ce budget pour financer le poste de délégué à l'énergie. L'expérience de nombreuses communes et de propriétaires institutionnels genevois montre que le retour sur investissement de ce travail est largement bénéficiaire. Dans la gestion et le développement d'une ville comme Carouge, le choix d'une politique énergétique fait partie de la vision que l'on construit pour les décennies à venir. Dans une ville qui s'apprête à accueillir en l'espace d'une génération plus de 10'000 nouveaux habitants, la stratégie énergétique se crée dès maintenant. Des projets prometteurs sont en cours dans le canton de Genève. Il s'agit notamment des productions électriques d'origine solaire et géothermie à moyenne profondeur pour le chauffage. Des études ont lieu en ce moment, les partenariats se décident aujourd'hui. Le train qui conduit vers la transition énergétique est en marche. Il n'attendra pas Carouge en rase campagne. S'opposer ce soir à la suppression du poste de délégué à l'énergie, c'est refuser que Carouge soit parmi les dernières villes à se doter de ces précieuses compétences. Et c'est aussi refuser que Carouge, à la veille du sommet sur le climat, devienne la première ville à licencier son délégué à l'énergie.

M. Barthassat abonde dans le sens de M. Calame et c'est précisément pour cela que le PDC propose d'attribuer à des études externes l'argent qui était prévu pour les frais d'honoraires et de fourniture relatifs au délégué à l'énergie. Ces études pourraient être menées par exemple par l'EPFL qui a nettement plus de compétences que n'importe quel délégué à l'énergie qui serait engagé. De plus, le délégué à l'énergie existe déjà à Carouge, il s'occupe de l'agenda 21. Il ne s'agit donc pas de supprimer un poste, mais de ne pas faire de doublon. En outre, l'Entente fait un pas vers l'Alternative en mélangeant urbanisme et délégué à l'énergie. Elle pense en effet qu'un urbaniste administrateur pourra donner de l'espace à la personne qui s'occupe de l'agenda 21 et aux personnes qui recevront ces mandats d'étude externes afin qu'elles puissent faire un très bon travail et dégager des économies pécuniaires.

M. Walder indique qu'à la ville de Carouge, la déléguée à l'agenda 21, qui était à 80% il y a plusieurs années, est aujourd'hui à 60%. Elle a baissé son taux d'activité de 70% à 60% en lien avec la création du poste de délégué à l'énergie. Si ce poste de délégué à l'énergie est coupé, elle conservera malgré tout un 60% puisque c'est ce qui figure au budget. Aujourd'hui, à 60%, elle est déjà extrêmement occupée. Et la ville de Carouge a la chance d'avoir une déléguée à l'agenda 21 d'une efficacité redoutable, capable de mener de front plusieurs projets. Il est clair que Carouge ne pourra pas mener sa transition énergétique avec la force de travail dont elle dispose maintenant. Effectivement, la commune pourra donner des mandats à l'extérieur, mais il faudra trouver quelqu'un à l'interne qui suive ces mandats. M. Walder confirme ici que la déléguée à l'agenda 21 ne pourra pas suivre cette transition énergétique, qui représente un travail énorme. Il signale ensuite que la commune a été retenue par la Confédération pour envisager un travail précurseur sur les questions énergétiques. La Confédération a identifié Carouge comme la commune qui pouvait travailler sur ce projet ambitieux. Il faut une personne en interne qui suive ce projet. S'il n'y a pas de poste pour ce faire, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal parce qu'il y a un intérêt évident à réduire la consommation énergétique de la commune, ne serait-ce que pour des questions économiques puisque ce sont des économies de plusieurs millions de francs qui pourraient être réalisées. Le Conseil administratif reviendra donc vers le Conseil municipal, quelle que soit la décision de ce soir.

M. Gerster constate que tout le monde est d'accord sur un point : il faut des économies d'énergie. Sur le moyen d'y arriver, l'Entente ne veut pas quelqu'un à l'interne, à cause notamment de l'effet cliquet. M. Gerster a côtoyé des délégués à l'énergie. Ce que dit M. Calame est juste, ils apportent dans les deux, trois premières années des solutions pour faire des économies puisqu'ils s'attaquent à un parc existant de bâtiments qui ont été

construits selon les règles en vigueur lors de leur construction. Ces économies paient facilement leur salaire pendant les deux, trois premières années. Après, le collaborateur est encore, là, on s'y est attaché, il était compétent, il a permis à la commune de faire des économies, alors on lui trouve d'autres tâches. Mais pour que ce collaborateur reste compétent, il doit être formé, parce que c'est un milieu où les choses évoluent, où de nouvelles technologies apparaissent tous les jours. A cet égard, la ville de Carouge veut-elle quelqu'un qui sera sorti du système, alors que des bureaux extrêmement compétents et même des institutions publiques sont prêts à l'aider ? M. Gerster apprend que Carouge pourrait être pilote dans un projet. Mais la commune ne peut pas être pilote en tout, elle ne peut pas être la première en tout, il faut parfois savoir dire « stop ». L'Entente préfère que des mandats soient donnés à des bureaux compétents, qui sont à jour avec les dernières connaissances techniques, afin que les opérations sur le sol carougeois soient plus efficaces.

Mme Molinari n'est absolument pas convaincue du fait que donner des mandats externes n'a que des aspects positifs, comme elle l'entend de la part de l'Entente, même si parfois les mandats externes sont nécessaires. Elle relève en outre la nécessité d'intégrer les questions énergétiques dans le travail quotidien des différentes équipes, ce qui n'est possible que si une personne s'occupe quotidiennement d'insuffler ces questions énergétiques dans toute la planification. Par ailleurs, elle s'inscrit en faux contre l'affirmation que le poste serait efficace deux ou trois ans, parce qu'il ne s'agit pas simplement d'assainir les bâtiments – M. Calame l'a justement relevé dans son intervention et les Verts l'ont dit également dans leur déclaration – mais de concevoir toutes sortes de projets à venir en ayant à l'esprit cette optique énergétique. Quand on parle de société à 2000 watts, il ne s'agit pas simplement d'assainissant un bâtiment ici ou là, mais véritablement de concevoir le développement urbain de demain. La commune peut le faire de manière efficace en ayant une personne à l'interne. Mme Molinari rappelle en outre que le processus de recrutement pour ce poste est en cours. Ce processus a été lancé deux fois. Elle s'interroge sur ce que cela a déjà coûté à la commune en termes d'heures de travail. Si ce processus est de nouveau arrêté, ce sera aussi cet argent-là qui sera perdu.

M. Calame remarque que le discours qui est opposé à l'Alternative concernant le poste de délégué à l'énergie ressemble farouchement à celui d'il y a une cinquantaine d'années sur le métier d'urbaniste. Maintenant, plus grand-monde ne contesterait l'utilité d'avoir des urbanistes, des spécialistes pour l'aménagement d'une ville. Ces collaborateurs ne peuvent pas remplacer un délégué à l'énergie et ils ne peuvent pas piloter des projets de délégué à l'énergie quand bien même ces projets seraient donnés à l'extérieur. L'enjeu ici est celui des options qui sont prises pour des décennies, en relation avec l'urbanisme, l'implantation, les espaces publics, les bâtiments. Elles devraient l'être aussi pour ce qui est des choix énergétiques, des choix qui portent non seulement sur les modes de chauffage ou d'éclairage mais aussi sur la manière dont est construite et constituée la ville. Avoir un délégué à l'énergie qui puisse donner, en regard des besoins de la ville de Carouge, des mandats à l'extérieur, à l'EPFL ou à d'autres institutions compétentes, est une priorité. Il est dramatique qu'aujourd'hui, la commune passe à côté de cette opportunité en supprimant un poste qui était acquis, ce qui maintenant apparaît comme un licenciement.

Mme Buchs souligne d'abord que la commune ne peut pas licencier une personne qui n'a pas été engagée. Ensuite, elle remercie le conseiller administratif, M. Walder, qui apparemment a trouvé une solution de compromis et qui va dans le sens de ce que l'Entente demande, à savoir une meilleure synergie entre les services et une meilleure répartition des ressources, puisqu'il propose de donner ces études à l'extérieur tout en les faisant piloter par quelqu'un d'un service communal. Elle voulait l'en remercier.

M. Walder n'a pas dit que ce serait facile, il ne sait pas s'il sera possible de faire piloter ces

études par quelqu'un à l'interne. Il a simplement dit qu'il faudra trouver une solution parce qu'il est dans l'intérêt de Carouge, des deniers carougeois et des Carougeois d'aller de l'avant. Le Conseil administratif trouvera donc une solution. M. Walder n'est pas du tout sûr que cette solution sera ni plus efficace ni plus économe que l'engagement d'un délégué à l'énergie. Mais le Conseil administratif trouvera des solutions, quitte à passer par des délibérations par lesquelles le Conseil municipal voterait des montants plus importants pour cette sous-traitance que pour le poste de délégué à l'énergie. En effet, pour le Conseil administratif de la ville de Carouge, il est inconcevable d'attendre encore dix-huit mois avant de commencer, peut-être avec le prochain budget, à travailler plus à fond sur les questions énergétiques. L'enjeu est évidemment trop important pour attendre. Le Conseil administratif trouvera donc des solutions, mais elles ne seront probablement pas plus économes que celle qu'il propose ce soir au Conseil municipal.

Le Président passe la parole à M. Prod'hom pour la centième prise de parole de ce soir.

M. Prod'hom rappelle que le peuple genevois, en 2011, a donné au canton de Genève une nouvelle loi, la loi sur l'énergie, avec mission d'arriver à assainir le parc immobilier. C'est une bonne loi, qui est malheureusement trop lentement appliquée, mais qui va permettre à terme d'intervenir sur le patrimoine genevois. Parallèlement, il y a une autre vision, que M. Calame a amenée et que les Verts mettaient déjà en avant dans une déclaration précédente. C'est l'exemple de la ville de Vernier qui, il y a plus de huit ans sauf erreur, a engagé une physicienne en tant que déléguée à l'énergie, laquelle a mis en place un plan communal des énergies qui permet de vérifier tous les investissements de la commune en termes de choix des énergies. Réfléchir d'une manière globale sur l'ensemble du territoire est essentiel. Le groupe des Verts sera fidèle à sa déclaration. Pour lui, l'urbanisme est extrêmement important mais l'énergie est aussi importante. Il espère que si le poste de délégué à l'énergie ne passe pas la rampe pour ce budget, les conseillers municipaux auront cette vision en 2017. Cela ne revient pas à économiser de l'argent seulement sur deux ans, comme l'a dit M. Gerster. La commune va économiser de l'argent sur la rénovation des bâtiments, sur la planification territoriale. Le poste de délégué à l'énergie est une pierre angulaire que les communes doivent avoir au sein de leur administration.

L'amendement est accepté par 17 oui, 6 non et 8 abstentions.

Ligne 73.001.313.53 – Agenda 21 – fournitures diverses – proposition d'amendement déposée par le PDC : variation - CHF 23'000.-, la ligne est supprimée

Mme Buchs explique que cet amendement et le suivant ne visent pas à supprimer l'argent dévolu aux lignes Fournitures diverses et Honoraires pour opérations, mais à le réaffecter à la ligne 78 10 318 23, dans laquelle il est proposé d'inscrire CHF 74'000.-.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

78 001 318 21 – Agenda 21 – honoraires pour opérations – proposition d'amendement déposée par le PDC : ancien total CHF 140'000.-, variation - CHF 51'000.-, nouveau total CHF 89'000.-

L'amendement est accepté à l'unanimité.

78 10 318 23 – Audits énergétiques – frais d'expertise – proposition d'amendement déposée par le PDC : ancien total CHF 40'000.-, variation + CHF 74'000.-, nouveau total CHF 114'000.-

L'amendement est accepté à l'unanimité.

35 600 365 10 – Fédération genevoise des Jardins familiaux – proposition d'amendement déposée par le Conseil administratif : variation + CHF 850.-

M. Walder indique que la commune donne année après année une subvention aux jardins familiaux. Il n'y a plus de jardins familiaux à Carouge, mais des jardins familiaux à Perly sont en partie occupés par des Carougeois. Cette ligne avait été oubliée dans le budget 2016, ce qui a été relevé en commission des Finances. Le Conseil administratif propose donc de remettre dans le budget 2016 le montant de CHF 850.-.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le budget 2016.

Le budget 2016 est accepté par 22 oui, 9 non et 0 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 014-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2015 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 5 et 12 novembre 2015 et les rapports ont été établis par Mmes Zuber et Buchs.

Le Président demande si Mme Zuber ou Mme Buchs ont quelque chose à ajouter à leur rapport.

Mmes Zuber et Buchs répondent par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pistis a une remarque sur les montants indiqués dans la délibération. Il trouve étrange que les montants soient arrondis de manière assez facile. Il prend un exemple : machine à laver CHF 7'000.-. Il trouve donc un peu légère la manière dont les montants ont été fixés. De plus, les montants en globalité sont assez élevés. Il aurait voulu que le Conseil municipal ait des prix un peu plus précis que des arrondis.

M. Monney rappelle à M. Pistis qu'il aurait pu poser cette question en commission, mais M. Pistis n'était pas là. Cela aurait été réglé pour aujourd'hui. Mais comme M. Pistis n'assiste jamais aux commissions, il pose de nouveau une question inutile.

Au contraire, M. Voignier félicite M. Pistis. Ce dernier n'a pas pu assister aux commissions, il avait sûrement d'autres engagements et des excuses. Et maintenant, il a quand même la force de poser une bonne question. Tout le monde ne peut pas être présent à toutes les séances de commission.

Mme Marti souhaite réagir à cette dernière intervention. Si l'on veut le don d'ubiquité...

Brouhaha

Le Président souligne que chacun a le droit de s'exprimer. Il prie les conseillers municipaux de respecter l'opinion d'autrui et de tenir le coup. Il est 23h25. Le Président signale qu'au-delà de minuit, le Conseil municipal ne peut plus prendre de décision. Comme le brouhaha persiste, il fait sonner la cloche. Le rythme de cette soirée a été imprimé par l'ensemble des participants. Par conséquent, chacun doit s'en prendre à soi-même.

Mme Marti ne peut pas accepter que l'on trouve des excuses à quelqu'un qui veut avoir le don d'ubiquité.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 4 abstentions.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 015-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2016

Comme annoncé lors de la présentation du budget lors du dernier Conseil municipal, cette délibération qui est présentée chaque année avec le budget, n'est formellement déposée que ce soir. Elle a néanmoins déjà été discutée et préavisée favorablement avec 7 oui, 0 non et 7 abstentions, lors de la dernière commission des Finances.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 016-2015 P PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 181'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE DE JEUX A L'EVE DES GRANDS HUTINS, SISE 1, RUE DE LA TAMBOURINE À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette proposition vise à construire un nouvel espace de jeux pour l'EVE des Grands Hutins. La construction de cette EVE date de 2009. L'EVE bénéficie depuis d'un petit espace de jeux pour les enfants qui avait été aménagé très rapidement dans un secteur arborisé. Ces jeux comprennent simplement un bac à sable et quelques rondins de bois. Malheureusement, en 2012, il a été constaté que des branches provenant d'un séquoia qui étaient juste au-dessus de ces jeux étaient tombées, heureusement sans dommage. L'espace a donc été fermé et une expertise phytosanitaire a été rapidement sollicitée par la ville de Carouge, expertise qui a conclu à un affaiblissement de cet arbre. Vu la dangerosité pour les usagers, la ville de Carouge a déposé une requête en abattage auprès de l'Etat – c'est la procédure actuelle, qui sera peut-être simplifiée dans le cadre de la répartition des tâches entre le canton et les communes. L'Etat, malgré les pertes de vitalité constatées sur cet arbre et la dangerosité potentielle de ce séquoia, a refusé d'entrer en matière sur l'abattage de cet arbre, considérant qu'il faisait partie du grand paysage genevois et qu'il avait de grandes qualités esthétiques. Par ailleurs, il faut savoir qu'une pétition, qui avait été prise en considération par le Conseil municipal lors de la précédente législature, revenait sur la problématique de ce séquoia, relevait l'importance qu'avaient ces jeux pour les enfants de l'EVE et demandait une vraie surface de jeux. Raison pour laquelle a été menée une étude coordonnée entre la direction de l'EVE, le service construction,

entretien et sports ainsi qu'un mandataire paysagiste. Suite à cette étude coordonnée, il est aujourd'hui proposé un nouvel emplacement, qui n'est évidemment plus sous le séquoia mais le long de la route de Drize et comportera un espace de jeux complet. Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de construction de CHF 181'000.- pour la construction de ce nouvel espace de jeux capital pour l'EVE des Grands Hutins, puisque l'autre est inutilisable à cause du séquoia.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et Logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex parle en sa qualité de président de la commission Constructions et Logements. Il a été approché dans le courant du mois d'août pour fixer cette date au 1^{er} décembre pour aborder le sujet du parking de la Fondation Emma Kammacher. Il y a trois semaines, on l'a de nouveau contacté, toujours en sa qualité de président de la commission Constructions et Logements, pour fixer une autre séance dans le courant du mois de janvier dont le sujet était les Grands Hutins. Il y a dix jours, quand les conseillers municipaux ont reçu par CMnet le planning des prochaines séances, M. Morex a vu que les deux commissions avaient été inversées. Il pense qu'on aurait pu, avant d'inverser les deux commissions, demander au président de la commission en question s'il était d'accord. Il aurait certainement dit oui. Par contre, les commissaires ont reçu en pièces jointes sur CMnet quatre documents qui accompagnent la délibération. Les deux premiers documents comportent des chiffres. Le troisième document indique où se situe la parcelle de Grands Hutins. Selon M. Morex, ce document est parfaitement inutile parce que tout le monde sait où se trouve la parcelle des Grands Hutins. Le quatrième document est un plan avec l'emplacement du futur espace de jeux. Pour pouvoir le lire, il faut l'agrandir dix fois sur l'ordinateur. Et quand on l'imprime, il reste petit. M. Morex ne veut pas que la commission Constructions et Logements tombe dans les travers de la commission Urbanisme. Or, il imagine que le mandataire va arriver avec un document qui sera mis sur la table lors de la séance de la commission et va expliquer pendant quarante-cinq minutes, sur le tableau, ce document que les commissaires auront tous sous les yeux. Pour ne pas tomber dans ce travers, M. Morex invite la conseillère administrative déléguée aux constructions à demander à son chef de service de demander au mandataire de fournir à tous les membres de la commission d'ici une semaine le document avec lequel le mandataire présentera le projet à la commission, sans quoi M. Morex se verra obligé de déplacer cette séance de commission des Constructions.

M. Scheidegger relève que cette construction ne figure pas dans le plan localisé de quartier qui concerne ce périmètre. Cette construction n'est pas non plus mentionnée dans le plan de Carouge Sud. M. Scheidegger recommande donc à la commission de se pencher sur cet aspect.

M. Baertschi remarque, par rapport aux deux plans de l'annexe 4, qu'il est difficile de comprendre où se situe exactement l'objet. Il souhaite que des précisions soient apportées en commission afin d'être sûr que l'emplacement se situe bien sur une parcelle qui appartient à la commune, sachant qu'une partie des terrains appartient à l'Etat. Il demande en outre que l'on donne un plan un peu plus explicite aux conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission.

M. Morex complète son intervention. Il est clair que s'il demande que les membres de la commission Constructions et Logements aient le dossier avant la séance, c'est pour qu'ils l'étudient avant la séance, parce qu'il ne veut pas que le mandataire, lors de la séance, le leur lise sur le grand tableau. Les commissaires auront donc préparés leurs questions avant

la séance.

Le Président relève que M. Morex fait du barthassisme.

M. Morex réplique qu'il fait du morexisme. Il trouve parfaitement inutile ces séances qui s'éternisent parce que, pendant une heure et quart, un mandataire lit le document que les commissaires ont sous les yeux. Il vaut mieux aller directement à l'essentiel.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

8. MOTIONS

Il n'y en a pas.

9. POSTULATS

Il n'y en a pas.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

11. PETITIONS

1. Pétition 003-2015 P : Pour un rétablissement d'une bonne et intelligente circulation à Carouge

Le Président signale que, selon l'art. 49 du règlement, il est donné lecture d'une pétition à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents. Il demande à l'assemblée si elle souhaite que soit donnée lecture de cette pétition. Il constate que c'est le cas et demande au secrétaire d'en donner lecture.

Pour un rétablissement d'une bonne et intelligente circulation à Carouge

Nous, commerçants de Carouge, vous présentons cette pétition relative aux aménagements routiers à Carouge. En effet, depuis la fermeture de la zone P, il est très difficile de se déplacer dans Carouge et même de trouver des places, que ce soit pour les commerçants ou pour les clients. Les piétons n'utilisent même pas cette zone comme zone piétonne vu qu'ils marchent toujours sur les trottoirs. Nous ne sommes pas en zone « mer » où les zones piétonnes sont animées et les magasins sont ouverts 7 jours sur 7, voire tard en soirée.

Nous ne sommes pas totalement contre la zone piétonne, par contre nous demandons de remettre la circulation derrière l'église Sainte-Croix et d'éviter à l'avenir ce genre de modifications qui engendrent des bouchons, qui créent un véritable circuit voitures dans les ruelles carougeoises.

Nous souhaitons qu'il y ait une réelle prise de conscience du politique sur le problème des parkings.

Par ces motifs, nous souhaitons vous faire remarquer que nous, petits commerces carougeois, risquons de disparaître au bénéfice de grandes entreprises ou de bureaux si vous ne prenez pas le temps de nous écouter.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos

meilleures salutations.

Les commerçants de carouge.

Le Président précise que le règlement ne prévoit pas qu'une pétition doive être prise en considération.

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Mme Marti propose que la pétition soit renvoyée au Conseil administratif. L'élément principal demandé par les pétitionnaires est de « remettre la circulation derrière l'église Sainte-Croix ». Or, la circulation derrière l'église Sainte-Croix a été rétablie. Mme Marti ne pense donc pas qu'il soit nécessaire de recevoir les pétitionnaires, d'autant plus que, lors de la soirée organisée par les Intérêts de Carouge, un bon nombre de conseillers municipaux ainsi que le Conseil administratif *in corpore* étaient présents et les pétitionnaires ont eu tout loisir de s'exprimer, de faire part de leurs propositions, recommandations, questions et soucis. Mme Marti pense donc que la pétition peut être renvoyée au Conseil administratif puisque ce que demandent les pétitionnaires a déjà été fait.

M. Morex s'oppose à la proposition de Mme Marti. Il y a plus ou moins un consensus autour de la table pour dire que, par respect des pétitionnaires, la commission des Pétitions reçoit ces derniers. Il n'y a pas de raison d'y déroger en l'occurrence, même si la circulation a été rétablie. Et ce sera l'occasion au conseiller administratif délégué d'expliquer pourquoi il a l'avait enlevée et pourquoi il l'a remise.

M. Scheidegger est aussi favorable au renvoi en commission des Pétitions. Pendant la réunion de mardi, des choses ont été dites mais tout le monde n'a pas pu s'exprimer. Il pense qu'en petit comité, d'autres éléments peuvent apparaître. Il est important de pouvoir entendre les pétitionnaires.

Le renvoi au Conseil administratif est refusé **par 26 non, 5 oui et 0 abstention**

Par conséquent, la pétition est renvoyée en commission des Pétitions.

12. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de Mme Lammar à la question écrite du PLR au sujet du dépôt de tracts communaux sur les pare-brise

Madame, Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2015 traitant du dépôt de tracts communaux sur les pare-brise, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Le service de l'urbanisme (SURB) a mandaté l'agence en communication Etienne & Etienne pour développer les supports de communication de la nouvelle zone piétonne en ville de Carouge. Lors de la séance de préparation du mois d'août avec l'agence Etienne & Etienne, le SURB et le service des affaires culturelles et de la communication (SACC) ont bien spécifié à l'agence qu'il était tout à fait interdit de déposer des *flyers* sur les pare-brise des voitures. Les services municipaux n'ont à aucun moment approuvé ce genre de distribution, qui n'était pas incluse dans les différents plans de diffusion approuvés par l'administration.

Après constat de cette infraction, le SACC a contacté l'agence Etienne & Etienne. Il apparaît que le prestataire de distribution mandaté par l'agence a pris cette initiative de lui-même avec le stock restant. L'agence Etienne & Etienne a informé le prestataire du mécontentement général causé par cette infraction.

Il n'y a pas eu de verbalisation de la part de la police municipale. Ce genre de situations est en effet assez particulier car il faut amender l'organisateur qui a sa publicité sur le *flyer* ou la personne qui dépose de manière illicite le papier sur le véhicule et, dans ce dernier cas, il faut l'interpeller en flagrant délit.

Nous regrettons sincèrement cet épisode et prenons bien évidemment les mesures pour que cela ne puisse pas se reproduire dans d'autres campagnes d'information officielle.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Réponse de Mme Hitlpold à la question écrite de M. Didier Prod'hom posée lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015 au sujet de la situation sociale et policière des nouveaux habitants Familia

Depuis septembre 2015, la police municipale de Carouge a été sollicitée à deux reprises pour des interventions dans le périmètre des Familia. En parallèle, depuis octobre 2015 des patrouilles préventives sont planifiées dans ce quartier. Nous arrivons à 19 rondes répertoriées jusqu'au 2 novembre. L'action de prévention a été plus forte durant les vacances scolaires d'octobre. Lors des divers passages, aucune infraction n'a été constatée et le contact avec la population a été positif.

Du côté de la police cantonale, il y a eu 26 réquisitions dans les immeubles 46-48-50-52, route de Veyrier sur la même période.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

Le Président demande aux auteurs des quatre questions orales, respectivement M. Voignier et M. Baertschi, si ces questions peuvent attendre.

M. Voignier retire sa question.

M. Baertschi retire deux de ses questions.

M. Baertschi : Moraines, sortie de secours

M. Baertschi a été alerté par les voisins qui habitent à proximité de la future sortie prévue aux Moraines. La semaine dernière, une délégation de personnes probablement du CEVA s'est rendue sur place. Comme évoqué plus tôt par M. Walder, la ville de Carouge s'est opposée à une quelconque sortie de secours du CEVA à cet emplacement. Les riverains

comprennent difficilement pourquoi cette sortie se ferait à cet emplacement alors que la cave à fromage située à proximité aurait très bien pu se prêter à une éventuelle sortie – mais peut-être se trouve-t-elle sur le domaine privé. Y a-t-il des éléments nouveaux ?

M. Walder répond qu'il n'y a pas vraiment d'éléments nouveaux si ce n'est qu'évidemment, l'opposition de la ville de Carouge est contestée par le CEVA. Il rappelle qu'en matière de chemins de fer, il existe des possibilités d'expropriation. La ville de Carouge a donc contesté l'emplacement de cette sortie de secours. Elle est représentée par un avocat qui suit le dossier. La commune a proposé d'utiliser le centre voirie comme sortie, sachant qu'en plus, l'arrêt d'urgence du CEVA est à hauteur de Pinchat mais la sortie se fait à l'horizontal, sur les Moraines. La commune a expliqué au CEVA qu'au lieu de faire des aménagements coûteux, il pouvait utiliser les plates-formes qui existent déjà au niveau du Val d'Arve. Cela obligeait le CEVA à refaire des plans. Même si, lors d'une rencontre, la direction a assuré le Conseil administratif de sa bonne volonté à faire ces études, la ville de Carouge n'a toujours rien reçu et soupçonne le CEVA de ne pas avoir envie de rouvrir ce dossier. M. Walder n'est pas sûr que la commune ait de grandes chances de gagner, mais elle fait ce qu'elle peut parce qu'il est incompréhensible de vouloir transformer d'une façon plutôt négative cet espace des Moraines alors que d'autres solutions semblent bien plus adaptées. Le Conseil administratif rencontrera tout prochainement l'avocat qu'il a mandaté pour faire un point de situation. Il reprendra aussi contact avec la direction du CEVA.

M. Baertschi remercie M. Walder de ces explications. C'est un endroit important pour la population carougeoise ; par exemple, beaucoup d'anniversaires se fêtent là-bas. M. Baertschi voit mal une juxtaposition avec une sortie de secours et les normes qui seront imposées.

Le Président lève la séance à 23h53.